

COMPTES CONSOLIDÉS
AU TITRE DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

2023

Sommaire

1.	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	1
2.	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	2
3.	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	3
4.	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	4
5.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	5
6.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	6

1. Compte de résultat consolidé

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi à la centaine de milliers d'euros. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

En millions d'euros	Note	31.12.2023	31.12.2022
Produit brut des jeux	4.1	6 710,4	6 525,6
<i>Prélèvements publics</i>	4.1	-4 237,1	-4 147,4
<i>Autres activités Paris sportifs</i>	4.1	8,2	10,2
Produit net des jeux	4.1	2 481,4	2 388,4
Produit des autres activités	4.1	140,0	72,7
Chiffre d'affaires	4.1	2 621,4	2 461,1
Coûts des ventes	4.2	-1 392,5	-1 329,6
Coûts marketing et communication	4.2	-455,6	-460,9
Coûts administratifs et généraux	4.2	-229,9	-200,0
Autres produits opérationnels	4.2	8,1	4,0
Autres charges opérationnelles	4.2	-19,7	-15,4
Résultat opérationnel courant	4.2	531,8	459,2
Autres produits opérationnels non courants	4.2	13,4	0,2
Autres charges opérationnelles non courantes	4.2	-24,0	-10,6
Résultat opérationnel		521,1	448,8
Coût de l'endettement financier		-13,8	-6,6
Autres produits financiers		67,7	15,8
Autres charges financières		-11,1	-38,0
Résultat financier	9.4	42,7	-28,7
Quote-part dans les résultats nets des coentreprises	10	2,1	1,1
Résultat avant impôt		566,0	421,2
Charge d'impôt sur le résultat	12	-141,0	-113,3
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		425,1	307,9
- dont part du Groupe		425,1	307,9
- dont participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,0
Résultat de base par action (en euros)	13	2,23	1,61
Résultat dilué par action (en euros)	13	2,23	1,61

* Le produit brut des jeux (PBJ) constitue l'indicateur de référence du niveau d'activité dans le secteur des jeux d'argent. Pour une meilleure comparabilité, la présentation du compte de résultat du groupe FDJ évolue et est désormais alignée sur cet agrégat, dont les éléments constitutifs sont les mises, nettes de la part revenant aux gagnants et le PBJ des autres activités.

État du résultat global consolidé

2. État du résultat global consolidé

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Résultat net de l'exercice	425,1	307,9
Couverture des flux de trésorerie, avant impôt	-8,7	18,2
Couverture d'investissement net dans des activités à l'étranger, avant impôt	0,7	1,3
Variation nette des écarts de conversion, avant impôt	-2,8	-0,4
Impôt lié aux éléments recyclables ultérieurement en résultat	2,1	-5,0
Éléments recyclés ou recyclables ultérieurement en résultat	-8,8	14,1
Gains et pertes actuariels	-9,6	14,5
Impôt lié aux éléments non recyclables ultérieurement en résultat	2,5	-3,7
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat	-7,1	10,7
Autres éléments du résultat global	-15,8	24,8
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	409,2	332,7
– dont part du Groupe	409,2	332,7
– dont participations ne donnant pas le contrôle	0,0	0,0

3. État de la situation financière consolidée

En millions d'euros	Note	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF			
Écart d'acquisition		190,8	56,6
Droits exclusifs d'exploitation	6.1	581,6	325,1
Autres immobilisations incorporelles	6.1	346,0	182,6
Immobilisations corporelles	6.2	366,2	353,1
Actifs financiers non courants	9.1	559,9	866,9
Participations dans des coentreprises	10	19,1	18,3
Actifs non courants		2 063,5	1 802,6
Stocks		22,7	18,5
Créances clients et réseau de distribution	4.5	559,5	465,8
Autres actifs courants	4.5	272,3	256,6
Actifs d'impôts exigibles	12.2	14,1	27,0
Actifs financiers courants	9.1	265,4	207,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.2	538,6	513,4
Actifs courants		1 672,6	1 489,0
Actifs destinés à être cédés	11	24,6	24,2
TOTAL ACTIF		3 760,8	3 315,7
PASSIF			
Capital social		76,4	76,4
Report à nouveau (incl. résultat de l'exercice)		978,8	817,3
Réserves des autres éléments du résultat global		15,9	31,7
Capitaux propres part du Groupe	14	1 071,1	925,4
Intérêts attribuables aux Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,0
Capitaux propres		1 071,1	925,4
Provisions pour retraites et engagements assimilés	4.7.3	58,0	44,1
Provisions non courantes	7	1,4	11,1
Passifs d'impôts différés	12.3	84,2	34,9
Passifs financiers non courants	9.1	397,5	431,1
Passifs non courants		541,0	521,2
Provisions courantes	7	14,9	11,4
Dettes fournisseurs et réseau de distribution	4.6.1	478,5	465,7
Passifs d'impôts exigibles	12.2	7,4	1,3
Fonds joueurs courants	4.6	339,9	304,6
Passifs de prélèvements publics	4.6.3	606,5	459,0
Gains à payer – Disponibilités joueurs	4.6.4	343,1	319,8
Autres passifs courants	4.6.5	258,0	222,1
Passifs financiers courants	9.1	90,8	74,4
Passifs courants		2 139,0	1 858,3
Passifs destinés à être cédés	11	9,6	10,7
TOTAL PASSIF		3 760,8	3 315,7

Tableau des flux de trésorerie consolidés

4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Note	31.12.2023	31.12.2022
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net consolidé de la période		425,1	307,9
Variation des amortissements, dépréciation d'actifs		125,6	130,8
Variation des provisions		6,2	16,3
Plus ou moins-value de cession		4,8	0,1
Charge d'impôt		141,0	113,3
Autres éléments non cash du P&L		1,0	3,5
Résultat financier		-42,7	28,7
Quote-part dans les résultats nets des coentreprises		-2,1	-1,1
Éléments sans incidence sur la trésorerie		233,6	291,7
Utilisation des provisions – décaissements		-10,8	-8,4
Intérêts reçus		56,8	2,2
Impôts payés		-134,8	-123,3
Variation des clients et autres actifs courants		-68,1	-101,3
Variation des stocks		-3,3	-2,3
Variation des fournisseurs et autres passifs courants		129,6	46,0
Variation des autres éléments de besoin en fonds de roulement		0,7	-6,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		58,9	-63,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	9.3	628,9	406,1
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-124,7	-104,1
Acquisitions de titres		-211,9	-42,9
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,1	0,0
Cessions de titres		9,8	0,0
Variation des actifs financiers courants et non courants	9.1	303,5	-104,8
Variation des prêts et avances consentis		-3,9	60,2
Dividendes reçus des coentreprises et des participations		1,2	3,0
Autres		4,2	9,8
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement	9.3	-21,7	-178,7
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement part courante dette financière long terme		-297,8	-71,8
Remboursement dette de location		-8,2	-7,6
Dividendes versés aux actionnaires ordinaires de la société mère		-253,4	-229,5
Intérêts payés		-14,7	-5,3
Autres		-6,3	-6,2
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement	9.3	-580,5	-320,5
Incidence de la variation des taux de change		1,0	2,3
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie nette		27,7	-90,7
Concours bancaires courants au 1 ^{er} janvier		-2,5	0,0
Concours bancaires courants au 31 décembre		0,0	-2,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier		513,4	601,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		538,6	513,4

5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Capital social	Réserves statutaires	Report à nouveau (yc résultat de l'exercice)	Couverture flux de trésorerie	Écarts de conversion (incl. couverture d'investissement net)	Gains et pertes actuariels	Réserves des autres éléments du résultat global	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2021	76,4	91,7	654,1	0,4	6,2	0,4	6,9	829,1	0,0	829,1
Résultat net 31 décembre 2022			307,9					307,9	0,0	307,9
Autres éléments du résultat global (OCI)				13,5	0,6	10,7	24,8	24,8		24,8
Résultat global de la période	0,0	0,0	307,9	13,5	0,6	10,7	24,8	332,7	0,0	332,7
Affectation du résultat N-1		5,2	-5,2					0,0		0,0
Dividendes 2021 distribués			-236,6					-236,6		-236,6
Autres		-96,8	97,1					0,3		0,3
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2022	76,4	0,0	817,3	13,9	6,7	11,1	31,7	925,4	0,0	925,4
Résultat net 31 décembre 2023			425,1					425,1		425,1
Autres éléments du résultat global (OCI)				-6,5	-2,3	-7,1	-15,8	-15,8		-15,8
Résultat global de la période	0,0	0,0	425,1	-6,5	-2,3	-7,1	-15,8	409,2	0,0	409,2
Affectation du résultat N-1										0,0
Dividendes 2022 distribués			-261,3					-261,3		-261,3
Autres			-2,3					-2,3		-2,3
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2023	76,4	0,0	978,8	7,4	4,5	4,0	15,9	1 071,1	0,0	1 071,1

Les produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global sont constitués principalement des écarts actuariels liés aux engagements en matière d'indemnités de fin de carrière. Les autres variations portent principalement sur les actions autodétenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et des actions de performance, en diminution des capitaux propres.

6. Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1	Présentation générale du Groupe	7
Note 2	Référentiel et principes comptables	9
Note 3	Principales variations de périmètre	11
Note 4	Données opérationnelles	12
Note 5	Écart d'acquisition (goodwill)	24
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	25
Note 7	Provisions	31
Note 8	Changements climatiques	32
Note 9	Trésorerie et instruments financiers	33
Note 10	Participations dans les coentreprises	42
Note 11	Actifs (et passifs) destinés à être cédés	43
Note 12	Impôt sur le résultat	43
Note 13	Résultat par action	45
Note 14	Capitaux propres	45
Note 15	Transactions avec les parties liées	46
Note 16	Procédures contentieuses et judiciaires en cours (voir note 7)	47
Note 17	Engagements hors bilan	49
Note 18	Autres événements postérieurs à la clôture	50
Note 19	Périmètre de consolidation	50
Note 20	Honoraires des commissaires aux comptes	52

Note 1 Présentation générale du Groupe

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Française des Jeux (FDJ) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes sur les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce, sous réserve des dispositions du cadre juridique tel que décrit dans la note 1.2. Son siège social est situé au 3/7, Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt. Elle est admise aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 21 novembre 2019. Son actionnariat en date du 31 décembre 2023 se répartit entre l'Etat français (20 %), des associations d'anciens combattants ⁽¹⁾ (15 %), les fonds actionnariat salariés (4 %), Predica (5 %) et des détentions de moins de 5 % comprenant des investisseurs institutionnels français et internationaux et des actionnaires individuels. L'Etat exerce un contrôle étroit sur la société, se traduisant notamment par l'agrément par les ministres chargés du Budget et de l'Économie de la nomination du Président, du directeur général et des directeurs généraux délégués, et de tout franchissement de seuil de 10 % ou d'un multiple de 10% du capital.

Au 31 décembre 2023, le Groupe exerce son activité d'opérateur et de distributeur de jeux d'argent principalement en France, dans les départements métropolitains et d'Outre-Mer, dans quatre collectivités d'Outre-Mer et à Monaco, et en Irlande. Il est présent à l'international, principalement au travers de ses participations dans les sociétés suivantes :

- Premier Lotteries Ireland, opérateur détenteur des droits exclusifs pour opérer la Loterie nationale irlandaise en point de vente et en ligne ;
- le groupe ZEturf, opérateur de paris hippiques et sportifs en ligne implanté en Espagne, en Belgique, Pays-Bas, à Maurice et à Malte, et opérant principalement en France ;
- Sporting Group, britannique, qui propose des services de gestion de l'offre et du risque aux opérateurs de paris sportifs ;
- Beijing ZhongCai Printing (BZP), société chinoise d'imprimerie de tickets de loterie ;
- Services aux Loteries en Europe (SLE), coopérative de droit belge créée dans le cadre d'Euromillions pour assurer les prestations de tirage et d'administration du tirage pour le compte des loteries participantes ;
- Lotteries Entertainment Innovation Alliance AS (LEIA), société de droit norvégien qui exploite une plateforme de jeux digitaux ;
- FGS Canada, société de droit canadien qui développe la technologie de paris sportifs.

Les états financiers consolidés reflètent la situation financière et le résultat de FDJ et de ses filiales (« le Groupe »), ainsi que les participations du Groupe dans les co-entreprises. Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la société mère.

1.2 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DU GROUPE FDJ

Le Groupe exploite ses activités dans le secteur des jeux d'argent et de hasard, un secteur fortement régulé et contrôlé, qui relève d'un principe général de prohibition, assorti de dérogations encadrées.

Les activités de paris sportifs en ligne et de poker en ligne, en concurrence, sont notamment régies par les dispositions de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 et exploitées dans le cadre d'un agrément accordé pour 5 ans. L'agrément pour les paris sportifs en ligne dont bénéficie FDJ a été renouvelé en dernier lieu par l'ANJ en 2020, tandis que celui relatif au poker en ligne lui a été accordé par cette dernière en octobre 2022. L'opérateur ZEturf, dont FDJ s'est portée acquéreuse en 2023, détient également des agréments de paris sportifs et hippiques en ligne.

La loi Pacte du 23 mai 2019 a conforté pour une durée de 25 ans les droits exclusifs confiés à FDJ sur les activités de jeux de loterie (jeux de tirage et jeux instantanés) en point de vente et en ligne et sur les paris sportifs en point de vente. Elle définit également, pour l'ensemble des jeux de loterie et les paris sportifs, l'assiette, les taux et la territorialité des prélèvements publics, et encadre les taux de retour aux joueurs (gamme de jeux de loterie et plafonds pour les paris sportifs en réseau de distribution ou en ligne).

Ces textes, ainsi que les dispositions réglementaires prises pour leur application, mettent en place un contrôle étroit de l'Etat sur l'exploitation de ces droits exclusifs se traduisant par des prérogatives spécifiques (agrément ministériel des mandataires sociaux préalablement à leur nomination, approbation ministérielle de tout projet de modification des statuts de la société, présence d'un commissaire du Gouvernement avec droit de veto sur les décisions du CA...).

L'opérateur Premier Lotteries Ireland, dont FDJ s'est portée acquéreuse en 2023, est titulaire des droits exclusifs afférents à l'exploitation des jeux de The Irish National Lottery. Ces droits lui sont acquis pour une période de vingt ans ayant débuté en 2014, soit jusqu'en 2034, conformément aux termes de la licence exclusive qui lui a été attribuée le régulateur de The Irish National Lottery sur le fondement du National Lottery Act de 2013 n° 13/2013.

1.3 FAITS MARQUANTS

1.3.1 Faits marquants de l'exercice

Activités Loterie et Paris sportifs et jeux en ligne en concurrence

- **Solides fondamentaux de la loterie : chiffre d'affaires de 1 938 millions d'euros, en progression de + 1,1 % et de + 4,9 % hors Euromillions et Amigo**

Succès de l'animation du portefeuille de jeux instantanés, tels les lancements et relancements de Carré Or en janvier, Club Color en mars, As de Cœur en octobre et Mission Nature en novembre.

(1) Union des blessés de la face et de la tête (UBFT) et Fédération nationale André Maginot (FNAM).

Notes annexes aux comptes consolidés

Réussite du lancement d'Eurodreams en partenariat avec huit loteries européennes

Ce jeu, dont le premier tirage a eu lieu le 6 novembre, propose un gain de 20 000 euros mensuels pendant trente ans au rang 1 et de 2 000 euros mensuels pendant cinq ans au rang 2.

EuroDreams est un succès, en particulier en ligne, ce jeu ayant le taux de digitalisation le plus élevé des jeux de tirage.

Faible nombre de tirages Euromillions à jackpot élevé (>75 millions d'euros)

Après un exercice 2022 qui avait enregistré un nombre record de tirages Euromillions à jackpot élevé (43), 2023 a été marqué par le faible nombre de ces tirages (23), particulièrement au 2nd semestre (8 contre 27 en 2022), ce qui a affecté les mises globales compte tenu de la forte attractivité de tels jackpots. Néanmoins, les mises sur les jackpots élevés proposés en 2023 ont atteint des niveaux historiquement très importants.

Euromillions étant un jeu au taux de transformation des mises en chiffre d'affaires élevé, ce dernier a donc été particulièrement affecté par le faible nombre de tirages à jackpots élevés. Il en est de même pour la performance de la loterie en ligne, ce jeu ayant un taux de digitalisation important.

Le produit net des jeux de la loterie en ligne progresse de plus de +10 %, et de plus de +17 % hors Euromillions. Cette performance est principalement attribuable à une nouvelle progression du nombre de joueurs. En effet, plus de 5 millions de joueurs ont joué au moins une fois dans l'année à un jeu de loterie en ligne de FDJ.

En termes de jeu responsable, l'objectif de réaliser moins de 2 % du produit brut des jeux de la loterie en ligne avec des joueurs à risque élevé a été atteint en 2023.

Nouvelle formule du jeu Amigo

Amigo, jeu en point de vente avec un tirage toutes les 5 minutes, a été relancé début juin 2023 avec une formule revue conformément à la décision de l'Autorité nationale des jeux. Cette révision porte notamment sur la réduction du nombre de tirages (avec une suspension pendant 15 minutes par heure entre 6 heures et 14 heures) et du montant maximum par prise de jeu (8 euros contre 20 euros). Depuis son relancement, l'activité d'Amigo est stabilisée sur un niveau en baisse de l'ordre de -25 % par rapport à la même période de 2022.

Bonne dynamique des paris sportifs et jeux en ligne en concurrence, confortée par une présence sur toutes les verticales de ces jeux

FDJ est historiquement présente sur les paris sportifs en point de vente et en ligne, sur le poker en ligne depuis fin 2022 et sur les paris hippiques en ligne depuis l'acquisition de ZEturf fin 2023.

Les paris sportifs et jeux en ligne en concurrence confirment leur bonne dynamique avec un chiffre d'affaires en progression de +10,9 %, à 518 millions d'euros, et de +8,4 % hors ZEturf.

Cette performance repose sur un marché des paris sportifs toujours porteur qui a notamment bénéficié de la dynamique induite par la Coupe du Monde de football de la FIFA fin 2022. Pour la 3^e année consécutive, ParionsSport En Ligne a gagné des parts de marché. La progression du chiffre d'affaires s'explique également par la première

consolidation de ZEturf au 4^e trimestre et des résultats sportifs favorables à l'opérateur, en particulier pendant la Ligue des Champions et la Ligue 1. En outre, l'offre de poker est un succès, avec plus de 20 % des joueurs de paris sportifs en ligne qui y jouent aussi.

Forte progression des jeux en ligne : produit net des jeux (PNJ) en hausse de +18,8 % à près de 13 % du total, comparé à plus de 11 % en 2022

La bonne dynamique des activités en ligne du Groupe, loterie d'une part et paris sportifs et jeux en ligne en concurrence d'autre part, permet à FDJ d'enregistrer une progression de +18,8 % de son produit net des jeux en ligne, qui représente près de 13 % du PNJ total comparé à 11 % en 2022. Hors l'intégration de PLI et de ZEturf au 4^e trimestre, la progression annuelle du PNJ des activités de jeux en ligne aurait été de +13,9 %.

Confirmation des droits exclusifs de La Française des Jeux par le Conseil d'État

Saisi en décembre 2019 par une association et plusieurs sociétés de jeux d'argent et de hasard, le Conseil d'État a jugé, le 14 avril 2023, que les droits exclusifs de La Française des Jeux sont conformes au droit de l'Union européenne. Il a également jugé que la durée de vingt-cinq ans de ses droits exclusifs, définie dans le cadre la loi Pacte, n'est pas excessive.

Concernant la soulte de 380 millions d'euros versée à l'État au titre de ses droits exclusifs, le Conseil d'État se prononcera après la décision de la Commission européenne sur le caractère approprié de cette somme, à la suite de son enquête au titre des aides d'État lancée en juillet 2021.

Opérations de croissance externe**Premier Lotteries Ireland (PLI)**

Le 3 novembre 2023, FDJ a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de Premier Lotteries Ireland, détenteur des droits exclusifs pour opérer la loterie nationale irlandaise jusqu'en 2034, après l'autorisation du régulateur de la loterie nationale irlandaise. Cette opération s'inscrit dans l'ambition stratégique de FDJ de devenir un opérateur B2C à l'international et qui opère ainsi, pour la première fois, une loterie étrangère.

Le plan stratégique de PLI vise à accélérer sa croissance et accroître sa rentabilité en s'appuyant sur un partage des meilleures pratiques des deux opérateurs de manière à capitaliser sur l'expérience de FDJ pour animer le portefeuille de jeux instantanés de PLI, dynamiser la base de joueurs aux jeux de tirage, et poursuivre l'amélioration de l'expérience digitale des joueurs irlandais.

ZEturf

L'acquisition du groupe ZEturf, opérateur de paris hippiques en ligne et de paris sportifs en ligne sous la marque ZEBet, a été finalisée le 29 septembre 2023 à la suite de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence.

ZEturf complète l'offre de paris en ligne de FDJ, qui devient le 4^e opérateur du marché français des paris sportifs et jeux en ligne en concurrence, avec une part de marché supérieure à 10 %.

Afin de bénéficier pleinement du rapprochement avec ZEturf et des synergies au sein de son activité en ligne en concurrence, le groupe FDJ va adopter une nouvelle organisation de cette activité, conforme aux engagements pris auprès de l'Autorité de la concurrence.

1.3.2 Faits marquants postérieurs à l'exercice

Le 22 janvier 2024, FDJ a annoncé lancer une offre publique d'achat sur Kindred, un leader européen des paris et jeux en ligne, pour mettre en œuvre son ambition de devenir un acteur international des jeux d'argent et de hasard et ainsi créer un champion européen.

Cette offre est faite au prix de 130 SEK par action, cotée au Nasdaq Stockholm, et correspond à une valeur d'entreprise de Kindred de 2,6 milliards d'euros.

L'opération prend la forme d'une offre publique d'achat (OPA), qui sera ouverte le 20 février 2024 pour une période de neuf mois maximum. La réalisation de l'OPA restera soumise notamment à l'obtention des autorisations réglementaires et à l'acquisition par FDJ d'au moins 90 % du capital de Kindred.

FDJ financera cette acquisition en mobilisant une large part de ses liquidités et via un crédit relais auprès de banques françaises de premier plan. Il souhaite refinancer le crédit relais à des conditions de marché attractives et visera une notation de niveau « investment grade ».

Note 2 Référentiel et principes comptables

2.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés de FDJ et de ses filiales (« le Groupe »), qui sont publiés au titre de l'exercice 2023, sont établis conformément au référentiel IFRS, *International Financial Reporting Standards*, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2023.

Le conseil d'administration a arrêté le 14 février 2024 les états financiers consolidés au 31 décembre 2023.

Les notes aux comptes consolidés présentent les principes comptables dans la même section que les commentaires sur les données chiffrées, afin de faciliter la lecture des états financiers.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont disponibles sur le site Internet groupefdj.com (rubrique Finance/Publications Financières).

2.1.1 Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application applicables en 2023

Les amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 (amendements à IAS 1 : description des méthodes comptables, amendements à IAS 8 : définition d'une estimation comptable, amendements à IAS 12 : impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction instaurant notamment une exception temporaire à la comptabilisation d'impôts différés résultant de la réforme fiscale internationale « Pilier Deux », IFRS 17 et amendements liés : contrats d'assurance) approuvés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

2.1.2 Textes non encore adoptés par l'Union européenne

Amendements à IAS 7 et IFRS 7 - Affacturage inversé

Amendement à IAS 21 - Absence de convertibilité

Les analyses de ces textes sont en cours. À ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif.

2.1.3 Textes adoptés par l'Union européenne et applicables au 1^{er} janvier 2024

Amendements à IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants assortis de clauses restrictives.

2.1.4 Textes adoptés par l'Union européenne et non appliqués par anticipation par le Groupe

Aucune norme ou interprétation n'a été appliquée par anticipation au 31 décembre 2023. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif à venir.

2.2 PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière permanente à toutes les périodes présentées.

Les états financiers consolidés ont été élaborés en respectant les principes de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices. Ils ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers, incluant les instruments dérivés et titres, et les actifs destinés à être cédés, valorisés au minimum de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession (voir notes 4.5, 4.6, 9.1 et 9.2 ci-après).

Les actifs et les passifs sont présentés dans l'état de la situation financière en distinguant les éléments courants et non courants.

Conformément à la norme IAS 1, un actif est classé en actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- l'entité s'attend à réaliser l'actif dans le cadre du cycle normal de son exploitation (stocks, créances clients) ou dans les douze prochains mois suivant la date de clôture ;
- l'entité détient l'actif essentiellement aux fins d'être négocié (actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- l'actif constitue de la trésorerie ou équivalent de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- l'entité s'attend à régler le passif dans le cadre du cycle normal de son exploitation (dettes fournisseurs) ou dans les douze prochains mois suivants la date de clôture ;
- l'entité détient le passif essentiellement aux fins d'être négocié (passifs financiers à la juste valeur par résultat).

Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

Notes annexes aux comptes consolidés

2.2.1 Consolidation

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 regroupent les états financiers de la société mère, FDJ SA et des filiales contrôlées (voir note 19) et des coentreprises (voir note 10).

Le contrôle est défini par la capacité pratique d'exercer un droit pour diriger les activités clés (ayant une incidence importante sur les rendements), les expositions aux rendements variables (dividendes, variation juste valeur, économies fiscales) et la capacité à agir sur les rendements.

Les filiales, qui sont les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation représentant plus de la moitié des droits de vote ou dont il a le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Les coentreprises dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et sur lesquelles il a des droits sur l'actif net, directs ou indirects, sont mises en équivalence.

L'ensemble des sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les transactions entre les sociétés intégrées et les résultats internes à l'ensemble consolidé, sont éliminés.

2.2.2 Conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire).

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. La trésorerie, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion sont inscrits en résultat.

Les états financiers des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de FDJ, sont convertis en euros sur la base des cours de change constatés, à la date de clôture pour les comptes de la situation financière, et sur la base du taux moyen de la période pour les comptes de produits et de charges.

Les différences de conversion sont portées directement en autres éléments du résultat global au poste « écart de conversion » et seront comptabilisées au compte de résultat de l'exercice à la date où les activités seront cédées.

L'acquisition de Sporting Group au Royaume-Uni, a été réalisée en livres sterling. Une dette externe dans cette devise avait été souscrite dans le but de couvrir la situation nette de Sporting Group contre un risque de change. Conformément à IAS 39.102 et IAS 21.8, les écarts de change sur la dette externe considérés comme la part efficace de la couverture sont comptabilisés en capitaux propres consolidés jusqu'à la date de déconsolidation, et viennent en compensation des écarts de conversion comptabilisés lors de la consolidation des entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre sterling. La part inefficace de la couverture est comptabilisée immédiatement en résultat financier.

2.2.3 Recours à des jugements et des estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs et les produits et charges à la date de clôture.

L'évolution de l'environnement économique et financier ont conduit le Groupe à renforcer les procédures de suivi des risques. Cet environnement a été pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les business plans et les taux d'actualisation utilisés pour les tests de perte de valeur ou les calculs de provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations à chaque clôture sur la base des informations régulièrement mises à jour. Les résultats futurs des opérations concernées peuvent différer de ces estimations.

Les estimations significatives et les principales hypothèses et données clés portent principalement sur les éléments suivants :

- avantages au personnel: taux d'actualisation (note 4.7.3) ;
- les durées d'utilité et la valeur recouvrable pour l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles. La durée et le mode d'amortissement de la clientèle valorisée lors des acquisitions ont été revus pour tenir compte des taux d'attrition (note 6) ;
- écart d'acquisition: taux d'actualisation et hypothèses de plan d'affaires pour l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (note 5) ;
- la juste valeur des actifs non cotés sur des marchés actifs pour les actifs financiers (note 9) ;
- actions de performance: hypothèses de valorisation retenues pour l'évaluation des actions de performance (EBITDA courant, bénéfice par action, probabilité d'atteinte des objectifs, taux sans risque, cours de l'action) (note 4.7.4).

Outre l'utilisation d'estimations, le Groupe fait usage de jugements pour définir le traitement comptable le plus adapté pour certaines activités et transactions, notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées :

- l'appréciation des risques juridiques et leur quantification pour les provisions pour risques et les provisions pour litiges (note 7) ;
- l'appréciation du risque de non-recouvrement des impayés pour l'évaluation de la valeur recouvrable des créances sur le réseau de distribution (note 4.5) ;
- l'identification ou non de contrats de location dans certains accords (note 2.2.4).

Note 3 Principales variations de périmètre

3.1 PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE 2023

Suite à l'autorisation de l'opération sous conditions émise par l'Autorité de la concurrence, FDJ a finalisé le 29 septembre 2023 l'acquisition du groupe ZEturf, qui est contrôlé et intégré globalement par FDJ depuis cette date. ZEturf est le 2^e opérateur de paris hippiques en ligne en France, avec une part de marché d'environ 20 %. Cette acquisition permet au groupe FDJ de devenir le 4^e acteur des jeux d'argent en ligne en concurrence en France (paris sportifs, paris hippiques et poker), avec une part de marché supérieure à 10 %.

Le prix d'acquisition provisoire de 143 millions d'euros (incluant la dette nette acquise) est complété d'un mécanisme de complément de prix estimé à 7 millions d'euros basé sur l'EBITDA courant 2023. Une promesse croisée d'achat et de vente a été signée avec le vendeur portant sur des titres bloqués dans le cadre d'une attribution d'actions gratuites passée. Le prix d'acquisition a été alloué à des actifs incorporels pour 138 millions d'euros (89 millions d'euros pour les marques ZEturf et ZEbet, 14 millions d'euros pour la technologie et 35 millions d'euros pour la clientèle) et aux passifs d'impôts différés correspondants (20 millions d'euros), donnant lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition provisoire de 72 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires du groupe ZEturf était de 46 millions d'euros en 2023.

FDJ a annoncé le 3 novembre 2023 la finalisation de l'acquisition de 100 % du capital de Premier Lotteries Ireland (PLI), opérateur détenteur des droits exclusifs pour opérer la Loterie nationale irlandaise jusqu'en 2034. Cette acquisition permet au Groupe de devenir, pour la première fois, opérateur d'une loterie étrangère, s'inscrivant ainsi dans l'ambition stratégique de FDJ de devenir un opérateur B2C à l'international, tant en loterie que sur les paris sportifs et jeux en ligne.

L'acquisition de PLI a été financée sur les fonds propres du Groupe. Le prix d'acquisition de 333 millions d'euros (incluant la dette nette acquise) a été alloué à des actifs incorporels pour 302 millions d'euros (276 millions d'euros pour la licence d'exploitation des droits exclusifs et 26 millions d'euros pour la technologie) et aux passifs d'impôts différés correspondants 35 millions d'euros),

donnant lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition provisoire de 63 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de PLI était de 123 millions d'euros en 2023.

La contribution de ZEturf et PLI au chiffre d'affaires 2023 du Groupe est de 36 millions d'euros. Le chiffre d'affaires du groupe FDJ intégrant l'activité de ZEturf et de PLI sur toute l'année 2023 se serait élevé à 2 754 millions d'euros.

3.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE 2022

Le Groupe a finalisé l'acquisition en 2022 de 95 % d'Adstellam (l'Addition), spécialiste des équipements et services d'encaissement et de paiement à destination des cafés-bars-hôtels-restaurants. L'Addition est contrôlée et consolidée par intégration globale. Le prix d'acquisition a été alloué à des actifs incorporels pour 11 millions d'euros (principalement 6 millions d'euros pour la clientèle, et 4 millions d'euros pour les technologies) et aux passifs d'impôts différés correspondants (2 millions d'euros). L'écart d'acquisition, déterminé selon la méthode du goodwill complet, s'élève à 30 millions d'euros. FDJ et le vendeur ont signé des promesses croisées d'achat et de vente des titres l'Addition détenus par le vendeur portant sur 5 % des titres.

L'acquisition de 100% d'Aleda a été finalisée le 17 novembre 2022 suite à l'autorisation de l'opération sous conditions émise par l'Autorité de la Concurrence. Aleda est un spécialiste des solutions d'encaissement et paiement en point de vente à destination des commerces de proximité. Aleda est contrôlée et consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition a été alloué à des actifs incorporels pour 8 millions d'euros (principalement 4 millions d'euros pour la clientèle, et 2 millions d'euros pour les contrats d'agents) et aux passifs d'impôts différés correspondants (2 millions d'euros). L'écart d'acquisition s'élève à 27 millions d'euros. La valeur du complément de prix, basé sur l'Ebitda courant, a été revue à zéro à fin décembre 2023.

Le chiffre d'affaires du groupe FDJ intégrant les activités de l'Addition et d'Aleda sur l'ensemble de l'exercice 2022 se serait élevé à 2 514 millions d'euros. Leur contribution au chiffre d'affaires 2022 du Groupe est de 9 millions d'euros.

Note 4 Données opérationnelles

4.1 PRODUIT NET DES JEUX (PNJ) ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par le produit net des jeux (PNJ, détaillé ci-après) et les produits des autres activités.

Produit brut des jeux (PBJ)

Le PBJ correspond à la différence entre les mises et la part revenant aux gagnants. Pour le poker, le PBJ est constitué par une commission prélevée sur les mises.

Prélèvements publics (voir note 4.6.3 pour la dette correspondante)

En France, l'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux applicables aux activités de jeux de loterie et de paris sportifs, définie par la loi Pacte, est constituée du PBJ, sauf pour les territoires sur lesquels un régime fiscal spécifique est applicable (collectivités d'Outre-Mer et Principauté de Monaco).

Les taux de prélèvements publics, hors impôt sur les sociétés, applicables sur les jeux sont les suivants :

En % du PBJ	Loto®/Euromillions	Autres jeux de loterie
ANS	5,1 %	5,1 %
CSG	6,2 %	6,2 %
CRDS	2,2 %	2,2 %
Budget Général de l'État	54,5 %	42,0 %
TOTAL	68,0 %	55,5 %

En % du PBJ	Paris sportifs en point de vente	Paris sportifs en ligne
Prélèvement fiscal sur les paris sportifs	27,9 %	33,7 %
ANS	6,6 %	10,6 %
Prélèvement social sur les paris sportifs	6,6 %	10,6 %
TOTAL	41,1 %	54,9 %

En % du PBJ	Paris hippiques en ligne
Prélèvement fiscal sur paris hippiques en ligne	20,2 %
Sociétés de courses	23,8 %
Prélèvement social sur paris hippiques en ligne	6,9 %
TOTAL	50,9 %

La fiscalité du poker en ligne est assise sur les mises. Elle est constituée d'un prélèvement fiscal à hauteur de 1,8 % (plafonné à 0,9 euro par donne pour les parties en *cash game*⁽¹⁾) et d'un prélèvement social à hauteur de 0,2 % des mises (plafonné à 0,1 euro par donne pour les parties en *cash game*).

Budget Général de l'État

Les prélèvements publics destinés au Budget Général de l'État sont régis par l'article 138 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte).

Prélèvements sociaux (CRDS et CSG) sur les jeux de loterie

Les prélèvements sociaux regroupent la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) et la CSG (Contribution Sociale Généralisée).

(1) Le *cash game* est une partie de poker jouée avec de l'argent réel, par opposition à une partie jouée en tournoi, accessible avec un droit d'entrée, jouée avec des jetons sans valeur monétaire.

CRDS : prélèvement défini par l'article 18 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 modifié par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

CSG : prélèvement défini par les articles L. 136-7-1 et L. 136-8 du Code de la sécurité sociale modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Prélèvements fiscaux et sociaux spécifiques aux paris sportifs

Prélèvement fiscal : prélèvement défini par les articles 302 bis ZH, ZK et ZL du CGI modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Prélèvement social : prélèvement défini par l'article L. 137-21 du Code de la sécurité sociale modifié par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Agence Nationale du Sport (ANS) : prélèvement défini par les articles 1609 novovicies et 1609 tricics du Code général des impôts modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises** et 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, avec des plafonds respectifs de 35 millions d'euros (pour l'ensemble du marché des paris sportifs) au-delà desquels les versements sont affectés au Budget Général de l'État.

TVA

La TVA, régie par le chapitre 1^{er} du Titre II du Livre 1^{er} du Code général des impôts, est assise sur le produit net des jeux, au taux en vigueur en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Produit net des jeux (PNJ)

Le Groupe exerce une activité de prestations de services, consistant à développer et exploiter, dans un cadre très réglementé, des jeux de loterie et de paris sportifs. Le PNJ correspond à la rémunération de FDJ pour l'organisation et le placement des jeux.

Le PNJ correspond à un solde, déterminé à partir du PBJ, lui-même variable en fonction du TRJ ⁽¹⁾ de chaque catégorie de jeu et diminué ensuite des prélèvements publics. Le niveau du PNJ peut donc varier en fonction du TRJ de chaque jeu (effet marge) ainsi qu'en fonction du volume des mises pour chaque catégorie de jeu correspondant (effet volume et effet mix).

Le PNJ est constaté une fois l'ensemble des obligations du Groupe remplies. Ces obligations de prestations sont différentes selon les gammes de jeux :

- pour les **jeux de tirage**, la prestation de FDJ est terminée lorsqu'elle a enregistré la prise de jeu, organisé le tirage qui détermine la formule gagnante, effectué le calcul des gains et promulgué les résultats et rapports ;
- pour les **jeux instantanés**, en point de vente, la constatation des mises est effective dans les comptes de FDJ lorsqu'un certain nombre de tickets a été vendu, à savoir lorsque lesdits tickets sont passés dans le terminal de prises de jeu. Ainsi, la vente est constatée avant que le livret (lot de tickets), d'une valeur comprise entre 150 et 300 euros, ne soit intégralement épuisé. Compte tenu de la vitesse d'écoulement des livrets, la constatation d'une vente à l'unité conduirait à la constatation d'un revenu très proche de celui retenu dans les comptes. La vente en ligne est reconnue dès l'enregistrement de la mise du joueur ;
- pour les **paris sportifs**, les principes sont similaires à ceux des jeux de tirage. Les obligations de FDJ sont remplies lorsque, une fois que l'événement sportif a eu lieu, le calcul des gains et la promulgation des résultats et des rapports sont effectués ;
- pour le **poker**, les obligations de FDJ sont remplies quand le tournoi ou la main est terminée ;
- pour les **paris hippiques**, les principes sont similaires à ceux des jeux de tirage. Les obligations de FDJ sont remplies lorsque, une fois que l'événement a eu lieu, que le calcul des gains et la promulgation des résultats et des rapports ont été effectués.

Le PNJ est donc net des gains versés ou à reverser aux joueurs et des sommes prélevées pour l'État.

Le traitement des opérations de jeux, leur comptabilisation et la détermination du PNJ sont très fortement automatisés. Ils s'appuient sur un système d'information qui porte la totalité des flux de jeux depuis la validation des prises de jeux dans les points de vente et sur Internet, jusqu'à la comptabilisation du PNJ.

(1) TRJ (Taux de Retour aux Joueurs) : pourcentage des mises revenant aux gagnants.

Notes annexes aux comptes consolidés

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Jeux de tirage	790,1	823,6
Jeux instantanés	1 142,5	1 088,0
Loterie	1 932,6	1 911,6
Paris sportifs et jeux en ligne en concurrence	515,6	466,8
Autres*	33,2	10,0
Total produit net des jeux (PNJ)	2 481,4	2 388,4
Produit des autres activités	140,0	72,7
Chiffre d'affaires	2 621,4	2 461,1

* Offre de paris sportifs classiques (« fixed odds ») proposée par Sporting Group jusqu'en novembre 2023.

Le PNJ, suivi par gamme, constitue la rémunération du groupe FDJ sur ses activités des jeux. Il atteint 2 481,4 millions d'euros en 2023 en hausse de 93,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 (+ 3,9 %). Le produit des autres activités qui comprend principalement les prestations de services à l'international, ainsi que l'activité Paiement

& Services, s'élève à 140,0 millions d'euros en 2023 en hausse de 67,3 millions d'euros par rapport à 2022 (+ 92,5 %).

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit ainsi à 2 621,4 millions d'euros en 2023, en augmentation de 160,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 (+ 6,5 %).

4.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

4.2.1 Résultat opérationnel courant

Les **coûts des ventes** s'établissent à 1 392,5 millions d'euros (+ 4,7 %). Ils sont constitués pour 983 millions d'euros (+ 1,9 %) de la rémunération versée aux détaillants, dont l'évolution est corrélée à celle des mises en point de vente. La progression des autres coûts des ventes, + 44,6 millions d'euros, est principalement due aux acquisitions, notamment celle d'Aleda.

Les **coûts marketing et communication** comprennent les coûts de publicité et de conception des offres, ainsi que les coûts de développement et d'exploitation informatiques des jeux et services. Ils s'établissent à 455,6 millions d'euros. Leur retrait de - 1,2 % est principalement attribuable à celui des dépenses publicitaires, notamment la communication corporate ; ils ressortent ainsi à moins de 1 % du PBJ.

Les **coûts administratifs et généraux** regroupent principalement les frais de personnel et de fonctionnement des fonctions centrales, ainsi que les coûts des bâtiments et des infrastructures informatiques. Leur augmentation de

14,9 %, à 229,9 millions d'euros, est notamment liée à un effet périmètre ainsi qu'à la dotation exceptionnelle de 10 millions d'euros relative au soutien d'actions de prévention du jeu des mineurs menées par le monde associatif pour la période 2023-2027.

Les **autres produits opérationnels** incluent une reprise de provision de 7,5 millions d'euros sur litiges avec d'anciens courtiers mandataires.

Les **autres charges opérationnelles** incluent principalement l'amortissement des droits exclusifs d'exploitation des jeux du Groupe en France et en Irlande.

Le **résultat opérationnel courant (ROC)** du Groupe s'établit ainsi à 531,8 millions d'euros, en hausse de + 15,8 %.

L'**EBITDA courant**, résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements, s'établit à 656,8 millions d'euros, en hausse de + 11,3 %, soit une marge d'EBITDA courant de 25,1 %, en progression par rapport aux 24,0 % enregistrés en 2022.

4.2.2 Éléments du compte de résultat par nature

En millions d'euros	2023	2022
Charges de personnel	369,3	326,9
Dotations nettes aux amortissements	125,1	130,9
Charges de sous-traitance informatique	79,3	75,0

L'évolution des charges de personnel est commentée en note 4.7.2.

Les dotations nettes aux amortissements sont liées aux investissements réalisés qui sont présentés en notes 6.1 et 6.2.

4.2.3 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les éléments inhabituels et significatifs figurent dans le résultat opérationnel sur les lignes « autres produits opérationnels non courants » et « autres charges opérationnelles non courantes », conformément à la recommandation de l'ANC 2013-03 du 7 novembre 2013. Ces éléments incluent pour l'essentiel des coûts de restructuration, résultats de cessions des immobilisations, pertes de valeurs sur actifs immobilisés et d'autres coûts non récurrents.

En 2023, les produits et charges opérationnels non courants s'élèvent à - 10,6 millions d'euros et incluent principalement :

- des coûts de croissance externe ;
- un produit de TVA de 14,1 millions d'euros lié au PNJ réalisé dans les DOM, suite à actualisation et revue de l'interprétation des règles applicables en matière de taux de TVA applicables à nos jeux commercialisés pour la période 2021-2022 (cf. note 16 Procédures contentieuses et judiciaires en cours) ;
- la moins-value de cession constatée sur la cession des activités BTOC de Sporting Group.

En 2022, les produits et charges opérationnels non courants s'élèvent à - 10,4 millions d'euros et incluent principalement des coûts de croissance externe.

4.3 INFORMATION - SECTEURS OPÉRATIONNELS

L'information est présentée conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». La ventilation retenue par le Groupe correspond aux secteurs opérationnels tels qu'ils sont régulièrement revus par les mandataires sociaux et les principaux décideurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels retenus, issus des reporting internes, sont les suivants :

- Loterie, qui regroupe les activités liées aux jeux instantanés et jeux de tirage ;
- Paris sportifs et jeux en ligne en concurrence ⁽¹⁾, qui regroupe les activités de paris sportifs en points de vente et en ligne et le poker en ligne ;
- Activités de diversification (International incluant PLI, Paiements & Services et Divertissement).

La colonne Holding, qui regroupe les coûts centraux et liés à la marque (campagnes corporate), permet de réconcilier les données avec le compte de résultat du Groupe.

La marge contributive mesure la rentabilité, hors coûts centraux, générée par un secteur, indépendamment du renouvellement des investissements, des conditions de financement et des contraintes fiscales.

L'EBITDA courant, *Earnings before interest, tax, depreciation and amortization*, correspond au Résultat Opérationnel Courant retraité des dotations aux amortissements. Il met en évidence le résultat du Groupe hors renouvellement des investissements, coût du financement et de la fiscalité. Il n'est pas suivi par secteur opérationnel.

Les données ci-dessous sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe.

	2023						
	BU Loterie	BU Paris sportifs et jeux en ligne en concurrence	Activités de diversification	Holding	Total avant amort.	Amort.	Total Groupe
En millions d'euros							
Produit brut des jeux (PBJ)	5 564	1 076	70	0	6 710		6 710
Produit net des jeux (PNJ)	1 933	516	33	0	2 481		2 481
Chiffre d'affaires	1 938	518	165	0	2 621		2 621
Coûts des ventes	- 1 046	- 239	- 73	0	- 1 357	- 35	- 1 393
Coûts marketing et communication	- 170	- 126	- 77	- 30	- 402	- 53	- 456
Marge contributive	723	153	15	- 30	862	- 88	773
Coûts administratifs et généraux & Autres produits et charges opérationnels				- 205	- 205	- 37	- 241
EBITDA courant					657		
Dotations nettes aux amortissements						- 125	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)							532

(1) Jeux d'argent en ligne hors loterie. En France, les jeux en ligne en concurrence autorisés sont les paris sportifs, les paris hippiques et le poker.

Notes annexes aux comptes consolidés

2022							
En millions d'euros	BU Loterie	BU Paris sportifs et jeux en ligne en concurrence	Activités de diversification	Holding	Total avant amort.	Amort.	Total Groupe
Produit brut des jeux (PBJ)	5 551	975	0		6 526		6 526
Produit net des jeux (PNJ)	1 912	467	10		2 388		2 388
Chiffre d'affaires	1 916	467	78		2 461		2 461
Coûts des ventes	- 1 033	- 235	- 21		- 1 289	- 41	- 1 330
Coûts marketing et communication	- 174	- 115	- 77	- 37	- 403	- 58	- 461
Marge contributive	709	117	- 20	- 37	770	- 99	671
Coûts administratifs et généraux & Autres produits et charges opérationnels				- 180	- 180	- 32	- 211
EBITDA courant					590		
Dotations nettes aux amortissements						- 131	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)							459

La proportion de chiffre d'affaires du Groupe réalisée en 2023 et 2022 hors du pays de résidence (France) est marginale (3,1 % en 2023 et 1,5 % en 2022). La part des actifs corporels et incorporels détenus hors de France est de 23,7 %, quasi-exclusivement composés des droits d'exploitation exclusifs de PLI. Les investissements réalisés en France ressortent à 92 %.

Le Groupe n'a pas, compte tenu de son activité, de clients-clés.

L'EBITDA courant, indicateur alternatif de performance du Groupe, correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements.

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Résultat opérationnel courant	532	459
Dotations nettes aux amortissements	- 125	- 131
EBITDA courant	657	590

4.4 COUVERTURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

4.4.1 Couverture du risque de contrepartie sur les jeux

Le risque de contrepartie sur les jeux correspond :

- pour les jeux de loterie, à l'écart entre la part théorique des mises dévolue aux gagnants et le montant total des lots effectivement distribués ;
- et pour les paris sportifs, aux gains remportés de manière répétée, sur des longues périodes, sur des compétitions gagnées par les sportifs favoris.

Le risque de contrepartie des jeux de loterie est couvert par une police d'assurance. Elle est souscrite par FDJ dans le cadre d'un contrat annuel auprès de plusieurs compagnies

d'assurance pour la couverture des risques cumulés de contrepartie des jeux de loterie reposant sur une mécanique de contrepartie. En 2023, la police souscrite couvre l'impact net cumulé sur le PNJ des pertes éventuelles de contrepartie sur l'exercice au-delà d'un montant de 8 millions d'euros (franchise), pour une capacité maximum de 130 millions d'euros, et dans la limite des gains payables au titre d'un tirage unitaire, dont le montant est fixé par le règlement de chacun des jeux ou, à défaut, par l'article D. 322-14 du Code de la sécurité intérieure. La prime d'assurance est présentée dans les coûts des ventes, ainsi que les paiements liés aux sinistres le cas échéant. Il n'y a pas eu d'indemnisation au titre de cette police d'assurance sur 2023.

4.4.2 Couverture des risques sur créances

Les créances du Groupe, principalement relatives à son réseau de détaillants, correspondent aux mises collectées par eux et qui font l'objet d'un prélèvement hebdomadaire par FDJ. L'agrément FDJ nécessaire pour commercialiser ses jeux est donné aux détaillants après obtention d'une caution demandée de manière systématique.

Le risque sur les créances détaillants est analysé notamment par un comité de suivi réunissant régulièrement des responsables des directions commerciale, financière, juridique, sécurité et jeu responsable, en charge de statuer sur des cas particuliers

et significatifs d'impayés, et de décider du passage en contentieux de certaines créances. Les règles de dépréciation des créances sont fonction de leur montant et de leur antériorité, et en phase avec le modèle des pertes de crédit attendues, compte tenu des délais de règlement extrêmement courts et des dispositifs de gestion du risque de crédit mis en place. Le Groupe considère que le risque de défaillance des détaillants susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière et son résultat est limité.

Les autres créances font l'objet de dépréciation au cas par cas.

Les échéanciers des créances non encore réglées et non dépréciées, excluant les créances sur les entités mises en équivalence et les charges constatées d'avance (voir 4.5.2), sont les suivants :

En millions d'euros	31.12.2023								
	Valeur brute				Échéancier échu net				
	Non échu	Échu	Provisions sur échu	Valeur nette	Net échu	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	> 1 an
Créances clients et réseau de distribution	533,5	45,3	- 19,3	559,5	26,0	18,9	2,5	4,4	0,3
Autres créances courantes	246,3	1,7	0,0	248,0	1,7	0,3	0,1	0,8	0,5
CRÉANCES COURANTES	779,8	47,1	- 19,3	807,5	27,8	19,2	2,6	5,2	0,8

En millions d'euros	31.12.2022								
	Valeur brute				Échéancier échu net				
	Non échu	Échu	Provisions sur échu	Valeur nette	Net échu	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	> 1 an
Créances clients et réseau de distribution	443,6	40,1	- 17,9	465,8	22,2	15,0	4,2	2,1	0,9
Autres créances courantes	226,5	6,1	-	232,6	6,1	5,9	-	-	0,1
CRÉANCES COURANTES	670,1	46,1	- 17,9	698,4	28,2	20,9	4,2	2,1	1,0

4.4.3 Gestion du risque de change

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change résultant de factures de fournisseurs étrangers libellées en devises étrangères. Ce risque est mesuré globalement pour chacune des devises concernées. La politique générale du Groupe est de couvrir ce risque par exercice.

Les devises sur lesquelles le Groupe a encouru une exposition significative sont le dollar US, pour un montant maximum équivalent de 36,8 millions de dollars américains en 2023 (28,6 millions de dollars américains en 2022).

La juste valeur des instruments dérivés de couverture de l'exposition en dollar US est de - 0,2 millions d'euros fin décembre 2023 (0,6 millions d'euros fin décembre 2022) et porte principalement sur la couverture des achats en devises des supports de jeux. Compte tenu du volume annuel des

achats en devises étrangères, le risque de change sur les activités opérationnelles reste limité dans le Groupe

En 2023, en cas de variation de + 0,10 USD pour 1 EUR de la parité EUR/USD sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait diminué de 2,6 millions d'euros.

En cas de variation de - 0,10 USD, elle aurait progressé de 3,7 millions d'euros.

En 2022, en cas de variation de + 0,10 USD pour 1 EUR de la parité EUR/USD sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait diminué de 3,2 millions d'euros. En cas de variation de - 0,10 USD, elle aurait progressé de 4,3 millions d'euros.

L'acquisition de Sporting Group au Royaume-Uni, a été réalisée en livres sterling. Une dette externe en livres sterling avait été souscrite dans le but de couvrir la situation nette de Sporting Group contre un risque de change.

Notes annexes aux comptes consolidés

4.5 CRÉANCES COURANTES

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances courantes sont enregistrées à leur juste valeur compte tenu des échéances de paiement.

Les créances sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti, qui correspond en pratique à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une analyse au regard du risque de crédit et de la probabilité de perte.

4.5.1 Créances clients et réseau de distribution

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Créances clients (valeur brute)	109,2	72,7
Créances envers le réseau de distribution (valeur brute)	469,6	411,0
Dépréciation	- 19,3	- 17,9
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION	559,5	465,8

Les créances clients sont liées à l'activité du Groupe avec des loteries étrangères pour la réalisation de prestations informatiques.

En France et en Irlande, le réseau de distribution est prélevé sur un rythme hebdomadaire du montant des mises qu'il collecte auprès des joueurs, montant net des lots payés à ceux-ci et de ses commissions. Les mises sont inscrites à l'actif, tandis que les lots et commissions figurent au passif.

Les créances sur le réseau de distribution correspondent aux mises encaissées par le réseau sur la fin de l'année, et non encore prélevées par le Groupe Leur niveau en fin d'exercice est notamment déterminé par le jour de la semaine qui correspond au 31 décembre. Leur croissance en 2022 est liée à un effet calendrier⁽¹⁾ et à une augmentation du niveau des mises sur les derniers jours de l'exercice, ainsi qu'à l'intégration de PLI.

4.5.2 Autres actifs courants

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Charges constatées d'avance	24,3	24,0
Autres créances courantes	248,0	232,6
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	272,3	256,6

Les autres créances courantes incluent un acompte sur les prélèvements publics de 194 millions d'euros au 31 décembre 2023 (202 millions d'euros au 31 décembre 2022).

(1) Compte tenu du paiement hebdomadaire, l'effet calendrier sur les créances auprès des points de vente fluctue entre 3 et 9 jours de mises en point de vente en fonction du jour de la semaine correspondant à la date d'arrêt.

4.6 DETTES COURANTES

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes courantes sont enregistrées à leur juste valeur, qui correspond à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement.

Les dettes courantes sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti.

4.6.1 Dettes fournisseurs et réseau de distribution

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs	190,4	201,9
Dettes envers le réseau de distribution	288,1	263,8
TOTAL DETTES FOURNISSEURS ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION	478,5	465,7

Les dettes envers le réseau de distribution correspondent aux lots payés aux joueurs par les détaillants et aux commissions du réseau sur la fin de l'année et font l'objet d'un paiement hebdomadaire. Leur niveau en fin d'exercice

est notamment déterminé par le jour de la semaine qui correspond au 31 décembre. Cet effet calendrier⁽¹⁾, ainsi qu'une croissance du niveau des mises sur les derniers jours de l'exercice expliquent l'essentiel de leur évolution en 2023.

4.6.2 Fonds joueurs

Les fonds joueurs incluent les lots et gains de premier rang de répartition et mis en jeu dans le cadre des paris sportifs en la forme mutuelle et de tirage traditionnel, ainsi que les lots et gains de premier rang des jeux additionnels.

Les fonds destinés à l'animation des jeux, prévus dans les règlements de chaque jeu concernés (par exemple fonds de report, fonds de supercagnotte), contiennent les sommes reportées sur des tirages ultérieurs en l'absence de gagnant, pour certains jeux et certains rangs de gains.

Les fonds joueurs comprennent principalement les fonds destinés à l'animation des jeux et s'établissent à 340 millions d'euros au 31 décembre 2023 (305 millions d'euros au

31 décembre 2022). Leur évolution est portée par le cycle de vie des jeux de tirage, et par l'intégration de PLI.

4.6.3 Passifs de prélèvements publics

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Passif – Budget général de l'État - France	267,1	235,1
Passif – Prélèvements paris sportifs - France	75,8	62,0
Passif – Autres collectivités - France et Irlande	61,8	44,7
Sous-total	404,7	341,8
Lots non réclamés - France	201,8	117,2
PASSIFS DE PRÉLÈVEMENTS PUBLICS	606,5	459,0

En France, les prélèvements publics font l'objet d'un règlement sur un rythme mensuel, à l'exception des lots non réclamés qui sont réglés sur le 1^{er} semestre de l'exercice

suivant. Les lots non réclamés sont en hausse de 84,6 millions d'euros entre les deux exercices principalement du fait du calendrier des émissions sur les jeux de grattage.

(1) Compte tenu du paiement hebdomadaire, l'effet calendrier sur les créances auprès des points de vente fluctue entre 3 et 9 jours de mises en point de vente en fonction du jour de la semaine correspondant à la date d'arrêté.

Notes annexes aux comptes consolidés

4.6.4 Gains à payer – Disponibilités joueurs

Les gains à payer – disponibilités joueurs s'établissent à 343 millions d'euros (320 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ils comprennent principalement :

- les gains à payer qui sont des gains non forclos restant à payer aux joueurs (226 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 237 millions d'euros au 31 décembre 2022) ;

- les sommes disponibles sur les porte-monnaies des joueurs (72 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 54 millions d'euros au 31 décembre 2022) ;
- les gains des joueurs en ligne, en instance de paiement (14 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 12 millions d'euros au 31 décembre 2022).

4.6.5 Autres passifs courants

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Produits constatés d'avance	50,1	37,1
Autres dettes	207,9	185,0
AUTRES PASSIFS D'EXPLOITATION COURANTS	258,0	222,1

Les produits constatés d'avance sur les jeux (50 millions d'euros au 31 décembre 2023, 37 millions d'euros au 31 décembre 2022) correspondent à des mises jouées en année n se rapportant à des tirages ou événements se déroulant en année n+1. Ils sont transformés en mises dans un délai maximum de cinq semaines.

Les autres dettes (208 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 185 millions d'euros au 31 décembre 2022) comprennent essentiellement les dettes fiscales et sociales.

4.7 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL**4.7.1 Effectifs du Groupe**

Les effectifs moyens pondérés (EMP) incluant toutes les natures de contrat, dont l'intérim, sur les exercices 2023 et 2022 du Groupe sont les suivants :

	31.12.2023	31.12.2022
TOTAL EFFECTIFS MOYENS PONDÉRÉS	3 241	2 848

Les effectifs de fin de période sont les suivants :

	31.12.2023	31.12.2022
TOTAL EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE	3 520	3 082

4.7.2 Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent, outre les rémunérations et charges sociales correspondantes, le coût des services rendus liés aux indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme ainsi que l'intérim, la formation et d'autres charges rattachées au personnel.

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Rémunération et charges sociales	281,7	247,9
Participation et intéressement	41,8	37,2
Avantages à long terme	5,7	10,5
Autres	40,1	31,3
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	369,3	326,9

L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par la croissance des effectifs moyens pondérés et la mise en place de mesures salariales collectives en réponse au contexte inflationniste.

Les charges de personnel incluent l'évaluation d'une quote-part de la promesse de rachat des titres l'Addition, basée sur les conditions de présence des salariés et les charges relatives aux paiements fondés en actions (voir 4.7.4).

4.7.3 Passifs liés au personnel

Conformément aux lois et dispositions de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture de frais de santé, ...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médaille du travail, ...)

Les engagements au titre des plans à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture pour l'ensemble des régimes, en tenant compte des perspectives d'évolution des salaires et des conditions économiques propres de chacun des pays.

Les avantages postérieurs à l'emploi couvrent les indemnités de fin de carrière (régime à prestations définies), déterminées en fonction des salaires de fin de carrière et du nombre d'années d'ancienneté. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans les charges sociales de l'exercice. Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière, qui relèvent d'un régime à prestations définies, sont couverts par un passif. Ils incluent également la couverture des frais de santé. Les salariés de FDJ bénéficient du maintien de leur couverture de frais de santé lors de leur départ en retraite (ou en cas d'invalidité/licenciement), conformément aux exigences de la loi Evin du 31 décembre 1989 et de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008. Le régime des anciens salariés et des actifs est déficitaire et génère un passif. Ils comprennent enfin les congés de fin de carrière, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022, permettant aux salariés qui le souhaitent d'anticiper leur départ en retraite.

Les autres avantages long terme sont relatifs aux médailles du travail, constituées de jours de congés et soumises à charges sociales. La charge annuelle correspond à la variation nette de l'engagement.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation des régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie, des droits définis dans les conventions collectives, ainsi que des hypothèses économiques telles que le taux d'inflation et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé est défini à partir de l'indice iBoxx € Corporate AA 10+.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés ;
- la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année ;
- l'incidence des éventuelles modifications de régimes sur l'année ou de nouveaux régimes.

En application de l'amendement à IAS 19, les écarts actuariels sont constatés directement dans les autres éléments du résultat global et l'incidence des éventuelles modifications de régimes ou des nouveaux régimes est incluse dans la charge comptabilisée en résultat.

Au compte de résultat, les coûts relatifs aux régimes à prestations définies sont reflétés comme suit :

- le coût des services rendus, qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, est comptabilisé dans le « résultat opérationnel » ;
- la charge financière nette de la période est comptabilisée en « charges financières ». Elle est déterminée en appliquant le taux d'actualisation au montant reconnu dans l'état de la situation financière en début de période, en tenant compte de toute variation au cours de la période résultant des contributions versées et versements de prestations.

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Indemnités de fin de carrière	22,7	23,3
Médailles du travail	7,9	7,0
Frais de santé	4,8	3,6
Congé fin de carrière	22,5	10,1
PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS	58,0	44,1

L'allongement de l'âge légal de départ à la retraite a une incidence non significative sur la provision pour indemnités de fin de carrière, ainsi que sur la provision pour congés de fin de carrière au 1^{er} janvier 2023.

L'augmentation de la provision pour congé de fin de carrière est notamment due à des entrées de population du fait de la réforme des retraites, à de nouveaux collaborateurs ayant signé un accord, majoritairement issus de la population

éligible au 31 décembre 2022 et au coût des services rendus de l'année. La variation de la provision ressort à 12 millions d'euros, dont 8 millions d'euros en autres éléments du résultat global. L'hypothèse de taux d'adhésion retenue pour les congés de fin de carrière est de 25 %.

Les paramètres utilisés pour la détermination de la provision au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivants :

Notes annexes aux comptes consolidés

	31.12.2023	31.12.2022
Taux d'actualisation	3,20 %	3,70 %
Taux de progression des salaires*	3,00 %	3,00 %
<i>dont taux d'inflation long terme</i>	2,10 %	2,20 %
Taux de turn-over* – cadres	0,95 %	0,95 %
– non-cadres	0,57 %	0,57 %
Table de mortalité	INSEE TH-TF 2000-2002	INSEE TH-TF 2000-2002

* Modulé selon l'âge.

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Dette actuarielle* en début de période	44,1	47,7
Coût des services rendus	5,6	10,5
Intérêt sur la dette actuarielle	1,0	0,7
Écarts actuariels	9,6	-14,5
Prestations versées	-3,4	-0,8
Variation de périmètre et reclassement	1,0	0,5
DETTE ACTUARIELLE* EN FIN DE PÉRIODE	58,0	44,1

* Dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière, à la médaille du travail, aux frais de santé et au congé fin de carrière.

Par application d'IAS 19 révisée, les modifications des hypothèses actuarielles et des effets d'expérience génèrent des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en autres éléments du résultat global lors de leur survenance.

Les résultats des tests de sensibilité montrent que la variation à la hausse ou à la baisse de 100 points de base du taux d'actualisation aurait une incidence respective de - 9 % ou de + 11 % sur la provision actuelle au titre des indemnités de fin de carrière.

La durée moyenne est de 10 années au 31 décembre 2023 (9 années au 31 décembre 2022).

En avril 2022, le Groupe a signé un accord de congé de fin de carrière (CFC), pour une durée de 3 ans à compter du

1^{er} septembre 2022, permettant aux salariés qui le souhaitent, d'anticiper leur départ en retraite, conduisant à la comptabilisation d'un passif de 22,5 millions d'euros au 31 décembre 2023. L'accord s'adresse aux salariés de FDJ et des filiales françaises du Groupe, âgés de 57 ans minimum, ayant une ancienneté de plus de 5 ans dans le Groupe et en droit de liquider leur retraite à l'issue du plan. Il offre la possibilité de percevoir une rémunération comprise entre 60 et 90 % du salaire pendant une durée maximale de 3 ans.

L'hypothèse de taux d'adhésion retenue est de 25 %. Le taux d'actualisation est de 3,20 %. La variation du taux d'actualisation de 100 points de base conduit à une variation du passif non significative.

4.7.4 Paiement fondé en actions

L'attribution d'actions de performance est comptabilisée conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur actions ». Pendant la durée du plan, est comptabilisé en charges de personnel un montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires, calculé à la date d'attribution. La contrepartie de cette charge est directement inscrite en capitaux propres. La juste valeur de la charge est calculée en utilisant les modèles de type Black & Scholes : sont prises en compte les caractéristiques

du plan (prix et période d'exercice) et les données de marché à la date d'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus). La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits et peut être corrigée en fonction des départs ou des radiations de l'effectif ou encore de la probabilité estimée d'atteinte des critères de performance. L'évolution ultérieure du cours de l'action n'entraîne aucune modification de la charge.

Trois plans d'actions de performance sont en vigueur. Ces actions ont été accordées à la Présidente directrice générale, au directeur général délégué et à certains salariés du Groupe. Conformément aux principes énoncés ci-dessus, les droits à attribution d'actions de performance ont été

évalués à leur juste valeur à la date d'attribution, donnant droit au nombre d'actions indiqué ci-dessous, sur une base d'atteinte des conditions de performance à hauteur de 100 %.

Les droits accordés ne sont définitivement acquis qu'à l'issue d'une période de trois ans sous la condition de présence.

L'attribution des actions est par ailleurs soumise à des conditions de performance (Ebitda courant, bénéfice par action, rendement total pour les actionnaires – *Total Shareholder Return* (TSR) – de FDJ, taux de mises identifiées et notation Moody's ESG Solutions). Si les objectifs ne sont pas atteints, le nombre d'actions livrées et la charge seront réduits. En cas de surperformance, le nombre d'actions

livrées sera majoré dans une limite de 145 % des droits accordés.

Les conditions de performance sont évaluées sur 3 exercices à compter de l'exercice au cours duquel les actions sont attribuées. La livraison des actions intervient au cours de l'année suivant cette période de 3 exercices ; soit en 2024 pour l'attribution d'actions intervenue en 2021, en 2025 pour l'attribution d'actions intervenue en 2022 et en 2026 pour l'attribution d'actions intervenue en 2023.

Plan	2021-2024	2022-2025	2023-2026
Date d'attribution	30.06.2021	26.04.2022	27.04.2023
Nombre d'actions	95 867	174 764	175 828
Cours de l'action	49,58	34,6	38,8
Juste valeur	44,20	28,65	31,00
Dividendes attendus sur la période d'acquisition	5,3 %	10,0 %	12,3 %
Volatilité de l'action	23,0 %	34,4 %	23,3 %
Poids des conditions de performance non marché (base 100 %)	85,0 %	85,0 %	85,0 %
Poids des conditions de performance liées au TSR (base 100 %)	15,0 %	15,0 %	15,0 %
Méthode de valorisation	Monte Carlo	Monte Carlo	Monte Carlo

La charge est estimée à 19,1 millions d'euros (charges patronales comprises) sur la durée des plans, dont 5,5 millions d'euros sur la période. Sur l'exercice,

139 000 actions ont été acquises pour un montant de 5,1 millions d'euros afin de les distribuer aux bénéficiaires à l'échéance des plans.

4.8 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du prix de revient établi selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO) et de la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé net des coûts liés à la vente). Ils font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur obsolescence technique ou commerciale.

Les stocks correspondent essentiellement aux supports de jeux, c'est-à-dire aux tickets de jeux instantanés (23 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 18 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Note 5 Écart d'acquisition (goodwill)

Le goodwill correspond à la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris. Il est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou un groupe d'UGT, susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, représentant le niveau opérationnel le plus bas auquel le groupe opère le suivi du taux de retour sur investissement de ce goodwill. Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Conformément à la norme IAS 36, il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an à la clôture de l'exercice, ou plus fréquemment lorsqu'un

indice de perte de valeur est identifié. L'objectif de ce test est de s'assurer que sa valeur nette comptable n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la direction de l'entreprise. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Celle-ci est affectée en priorité sur les goodwill. Le complément éventuel est ensuite affecté aux immobilisations corporelles et incorporelles.

En millions d'euros	31.12.2022	Acquisitions Dotations	Sortie	31.12.2023
Écart d'acquisition (brut)	56,6	134,1		190,8
Pertes de valeur s/écart d'acquisition	-	-	-	-
ÉCART D'ACQUISITION (NET)	56,6	134,1	-	190,8

En millions d'euros	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Sortie	31.12.2022
Écart d'acquisition (brut)	71,1	56,6	- 71,1	56,6
Pertes de valeur s/écart d'acquisition	- 71,1	-	71,1	-
ÉCART D'ACQUISITION (NET)	-	56,6	-	56,6

Suite à l'autorisation de l'opération sous conditions émise par l'Autorité de la concurrence, FDJ a finalisé le 29 septembre 2023 l'acquisition de 100 % du groupe ZEturf, qui est contrôlé et intégré globalement par FDJ depuis cette date. L'écart d'acquisition provisoire constaté dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 72 millions d'euros.

FDJ a annoncé le 3 novembre 2023 la finalisation de l'acquisition de 100 % du capital de Premier Lotteries Ireland (PLI), opérateur détenteur des droits exclusifs pour opérer la Loterie nationale irlandaise jusqu'en 2034. L'écart d'acquisition provisoire constaté dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 63 millions d'euros.

En 2022, la finalisation des acquisitions de l'Addition et Aleda s'est traduite par la comptabilisation de deux nouveaux écarts d'acquisition pour un montant de 57 millions d'euros (30 millions d'euros portant sur l'Addition et 27 millions d'euros sur Aleda). Ils reflètent principalement les perspectives de développement futur de l'activité ainsi que la valorisation du capital humain.

L'acquisition de L'Addition et d'Aleda ayant été réalisée dans une stratégie de mutualisation et de synergie dans l'optique de constitution d'une activité globale de *Merchant Services*, le test de valeur du goodwill de ces deux sociétés a été effectué au 31 décembre 2023 en regroupant les deux UGT et en se basant par conséquent sur le cumul des flux de trésorerie projetés actualisés de ces deux UGT.

Au 31 décembre 2023, le test mis en oeuvre sur le goodwill *Merchant Services* sur la base du business plan mis à jour n'a pas mis en évidence de perte de valeur sur ces écarts d'acquisition.

Un test de sensibilité de la valeur d'entreprise a été réalisé :

- une variation à la hausse d'un demi-point de taux d'actualisation entraîne une baisse de la valeur de 3 millions d'euros sans dépréciation du goodwill ;
- une variation de 0,2 points de taux de croissance représente 0,5 millions d'euros.

Note 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 DROITS EXCLUSIFS D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Droits exclusifs d'exploitation

Ces actifs correspondent :

- à la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation portant sur les activités de loterie commercialisées en réseau physique de distribution et en ligne, ainsi que sur les jeux de paris sportifs commercialisés en réseau physique de distribution confiés à la Française des Jeux pour une durée de 25 ans. Cet actif, d'un montant de 380 millions d'euros, est amorti sur cette durée à compter du 23 mai 2019, date de promulgation de la loi Pacte n° 2019-486 ;
- à la valorisation de la licence d'exploitation des droits exclusifs détenus par PLI pour opérer la Loterie nationale irlandaise jusqu'en 2034.

Frais de recherche et développement et immobilisations incorporelles en cours

Les dépenses de recherche engagées par le Groupe pour son propre compte sont comptabilisées en charges au rythme où elles sont encourues.

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets ayant de sérieuses chances de réussite technique et de viabilité économique. Ils comprennent la valorisation des jours-hommes internes et de la sous-traitance. Ils correspondent aux projets développés en interne liés principalement à la numérisation et à l'enrichissement de l'offre, tant digitale qu'en point de vente.

Logiciels

Le coût d'entrée des logiciels correspond à leur coût d'acquisition, incluant prix d'achat et frais accessoires.

Marques

Ces actifs correspondent à la valorisation donnée aux marques dans le cadre des travaux d'allocation du prix effectués à chaque acquisition réalisée par le Groupe.

Immobilisations incorporelles en cours et Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles en cours concernent les coûts de développement (voir supra) non encore mis en service. À l'exception des écarts d'acquisition et des immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Amortissements

Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel, sauf si cette durée est indéfinie. Les coûts de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Les frais de développement sont amortis linéairement sur une période comprise entre 3 et 15 ans, et en moyenne sur 5 ans. Les actifs concernant les jeux de loterie exclusivement sur le canal digital et les paris sportifs en concurrence sont amortis sur 3 ans. Les logiciels sont amortis sur une durée de 5 ans. Les actifs concernant la marque sont amortis linéairement pour une période comprise entre 2 et 20 ans correspondant à leur durée d'utilisation estimée.

Ces durées sont réexaminées à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est pris en compte de manière prospective.

Pertes de valeur des immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont l'atteinte des objectifs du plan d'affaires à 5 ans, l'évolution de la réglementation, l'évolution du marché et les performances des jeux et équipements, l'évolution de l'environnement technologique qui peut rendre prématurément obsolètes certains équipements et l'évolution de l'offre.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif représente la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité, fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif, et la valeur de marché, déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession, diminuée des coûts de cession.

Notes annexes aux comptes consolidés

En millions d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Droits exclusifs d'exploitation	655,9	- 74,2	581,6	380,0	- 54,9	325,1
Coûts de développement	299,6	- 185,6	114,0	232,9	- 170,2	62,6
Logiciels SI	97,4	- 70,4	27,0	87,8	- 72,2	15,6
Marques	90,2	- 1,6	88,6	1,2	0,0	1,2
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	147,9	- 31,4	116,5	126,6	- 23,5	103,1
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 291,0	- 363,3	927,7	828,5	- 320,9	507,6

En millions d'euros	31.12.2022	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclas- sements ⁽¹⁾	Variation de périmètre	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2023
Droits exclusifs d'exploitation	380,0	-	-	-	275,9	-	655,9
Coûts de développement	232,9	25,0	- 0,0	15,4	25,8	0,6	299,6
Logiciels SI	87,8	0,9	-	- 5,4	14,0	0,1	97,4
Marques	1,2	-	-	-	89,0	-	90,2
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	126,7	43,3	- 0,8	- 57,2	35,2	0,7	147,9
Valeurs brutes	828,5	69,2	- 0,9	- 47,2	439,9	1,4	1 291,0
Amort./Dep. des droits d'exploitation exclusifs	- 54,9	- 19,3	-	-	-	0,0	- 74,2
Amort./Dép. frais de développement	- 170,2	- 40,6	0,0	25,5	-	- 0,4	- 185,6
Amort./Dép. des logiciels	- 72,2	- 3,2	-	5,1	-	- 0,1	- 70,4
Amort./Dép. des marques	- 0,0	- 1,6	-	-	-	-	- 1,6
Amort./Dép autres immobilisations incorporelles	- 23,5	- 11,6	0,8	3,3	-	- 0,3	- 31,4
Amortissements et provisions	- 320,9	- 76,3	0,8	33,9	-	- 0,8	- 363,3
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	507,6		- 0,1	- 13,3	439,9	0,5	927,7

(1) Dont reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service, et reclassement des actifs destinés à être cédés (IFRS 5).

(2) Principalement effet de change.

Les principaux investissements de la période concernent la société mère et sont liés aux développements des systèmes d'information de production et de back office, ainsi qu'aux terminaux de prises de jeu.

En millions d'euros	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclas- sements ⁽¹⁾	Variation de périmètre	Autres mouve- ments ⁽²⁾	31.12.2022
Droits exclusifs d'exploitation	380,0	-	-	-	-	-	380,0
Coûts de développement	220,1	11,9	-5,9	5,1	3,2	-1,6	232,9
Logiciels SI	78,4	1,9	-	-	7,8	-0,3	87,8
Marques	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	-	1,2
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	111,8	47,7	-0,9	-42,3	12,3	-1,8	126,6
Valeurs brutes	790,3	61,4	-6,9	-37,2	24,5	-3,6	828,5
Amort./Dep. des droits d'exploitation exclusifs	-39,7	-15,2	-	-	-	-	-54,9
Amort./Dép. frais de développement	-144,4	-39,2	5,9	8,7	-2,3	1,1	-170,2
Amort./Dép. des logiciels	-69,4	-3,0	-	-	-	0,2	-72,2
Amort./Dép. des marques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-0,0
Amort./Dép autres immobilisations incorporelles	-14,4	-19,9	0,0	12,3	-2,2	0,7	-23,5
Amortissements et provisions	-267,9	-77,4	5,9	21,0	-4,4	2,0	-320,9
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	522,3		-0,9	-16,3	20,1	-1,7	507,6

(1) Dont reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service.

(2) Principalement effet de change.

6.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Amortissements

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées suivantes :

- constructions : entre 20 et 60 ans ;
- agencements et aménagements des constructions : entre 10 et 30 ans ;
- terminaux de prise de jeux : entre 5 et 8 ans ;
- matériels et mobiliers : entre 5 et 10 ans.

Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont revues, et modifiées si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période

de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition. Le taux d'intérêt utilisé pour la capitalisation est le taux effectif de l'emprunt dédié en cas de financement spécifique.

Pertes de valeur des immobilisations corporelles

Cf. principes relatifs aux immobilisations incorporelles en note 6.1.

Contrats de location

La norme IFRS 16 « Contrats de location » impose aux preneurs la comptabilisation :

- d'un actif correspondant au droit d'utilisation ;
- d'un passif locatif pour la valeur actualisée des loyers futurs.

Le Groupe a choisi de retenir les exemptions relatives aux contrats court terme et aux contrats de faible valeur (valeur individuelle à neuf de 5 000 euros). Le taux d'actualisation retenu est le taux marginal d'endettement, taux que le Groupe aurait à payer pour emprunter sur une durée et avec une garantie similaire.

En millions d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Terrains	96,6	-	96,6	96,6	-	96,6
Installations et agencements bâtiments	242,7	- 97,0	145,7	242,0	- 89,9	152,1
Droits d'utilisation IFRS 16 (contrats de location immobilière)	59,3	- 27,0	32,3	50,8	- 22,1	28,7
Mobilier, installations tech, & matériel point de vente	234,9	- 200,6	34,3	229,0	- 197,1	32,0
Matériels SI	103,4	- 84,4	19,0	94,0	- 77,4	16,6
Matériel services de proximité	22,8	- 16,1	6,7	18,2	- 15,9	2,4
Autres immobilisations corporelles	38,8	- 30,6	8,2	36,1	- 28,2	7,9
Immobilisations corporelles en cours	20,7	-	20,7	13,7	-	13,7
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	2,6	-	2,6	3,1	-	3,1
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	821,9	- 455,8	366,2	783,6	- 430,5	353,1

En millions d'euros	31.12.2022	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclas- sements ⁽¹⁾	Variation de péri- mètre	Autres mouve- ments ⁽²⁾	31.12.2023
Terrains	96,6	-	-	-	-	-	96,6
Installations et agencements bâtiments	242,0	9,0	- 6,8	-1,6	0,1	0,1	242,7
Droits d'utilisation IFRS 16	50,8	-	- 3,5	-	3,0	9,0	59,3
Mobilier, installations tech, & matériel point de vente	229,0	13,7	- 12,3	0,9	3,6	- 0,0	234,9
Matériels SI	94,0	9,2	-	0,2	-	0,0	103,4
Matériel services de proximité	18,2	3,7	- 0,0	- 2,0	2,7	0,2	22,8
Autres immobilisations corporelles	36,1	2,6	- 0,1	0,0	0,2	- 0,0	38,8
Immobilisations corporelles en cours	13,7	8,9	-	- 2,9	1,1	0,0	20,7
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	3,1	-	-	-	-	- 0,5	2,6
Valeurs brutes	783,6	47,1	- 22,8	- 5,4	10,7	8,8	821,9
Amt/Dep. installations et agencements Bâtiments	- 89,9	- 13,5	6,8	- 1,0	-	0,5	- 97,0
Amt/Dep.droits d'utilisation (IFRS 16)	- 22,1	- 8,4	3,5	0,6	-	- 0,7	- 27,0
Amt/Dep. mobilier, installations tech, & matériel point de vente	- 197,1	- 15,9	12,3	-	-	- 0,0	- 200,6
Amt/Dép. matériels SI	- 77,4	- 7,4	-	0,4	-	- 0,0	- 84,4
Amt/Dép. matériel services de proximité	- 15,9	- 1,8	0,0	1,7	-	- 0,1	- 16,1
Amt/Dép. autres immobilisations corporelles	- 28,2	- 2,5	0,1	-	-	- 0,0	- 30,6
Perte de valeur sur immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	- 430,5	- 49,5	22,8	1,7	-	- 0,3	- 455,8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	353,1		- 0,0	- 3,7	10,7	8,5	366,2

(1) Reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service, et reclassement des actifs destinés à être cédés (IFRS 5).

(2) Effet de change et nouveaux contrats IFRS 16.

Notes annexes aux comptes consolidés

En millions d'euros	31.12.2021	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclas- sements ⁽¹⁾	Variation de péri- mètre	Autres mouve- ments ⁽²⁾	31.12.2022
Terrains	96,6	-	-	-	-	0	96,6
Installations et agencements bâtiments	240,0	5,7	- 3,2	0,8	1,9	- 3,2	242,0
Droits d'utilisation IFRS 16	46,4	-	- 4,0	- 2,9	0,4	11,0	50,8
Mobilier, installations tech, & matériel PDV	236,6	6,0	- 16,5	2,8	0,2	- 0,0	229,0
Matériels SI	81,8	7,6	- 0,0	4,6	-	- 0,0	94,0
Matériel services de proximité	24,1	2,2	- 0,1	- 7,5	-	- 0,5	18,2
Autres immobilisations corporelles	45,5	4,1	- 13,4	-	-	0,0	36,1
Immobilisations corporelles en cours	13,3	9,5	-	- 9,1	-	0,0	13,7
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1,0	2,1	-	0,0	0,0	-	3,1
Valeurs brutes	785,2	37,2	- 37,2	-11,3	2,5	7,2	783,6
Amt/Dep. installations et agencements Bâtiments	- 83,1	- 12,2	2,5	0,8	- 1,2	3,2	- 89,9
Amt/Dep. Droits d'utilisation IFRS 16	- 18,1	- 8,0	4,0	2,9	-	- 2,9	- 22,1
Amt/Dep. mobilier, installations tech, & matériel PDV	- 191,8	- 21,7	16,5	-	- 0,0	0,0	- 197,1
Amt/Dép. Matériels SI	- 70,6	- 6,8	0,0	-	-	0,0	- 77,4
Amt/Dép. Matériel services de proximité	- 21,7	- 1,8	0,1	7,1	-	0,5	- 15,9
Amt/Dép. autres immobilisations corporelles	- 40,2	- 2,1	14,1	-	-	- 0,0	- 28,2
Perte de valeur sur immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	- 425,5	- 52,6	37,2	10,8	- 1,2	0,8	- 430,5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	359,6		- 0,0	- 0,4	1,3	8,0	353,1

(1) Reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service.

(2) Effet de change et nouveaux contrats IFRS 16.

En 2023, comme en 2022, les investissements en immobilisations corporelles portent principalement sur les matériels de prise de jeux et les mobiliers en point de vente, ainsi que sur du matériel informatique.

Note 7 Provisions

Une provision est constituée lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. L'estimation du montant figurant en provisions, défini individuellement, correspond à la sortie de ressources que le Groupe estime probable. Ces provisions ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation, à l'exception des avantages aux

personnels. Leur montant correspond à la meilleure estimation du risque.

Les provisions que le Groupe estime devoir être réglées dans les douze mois suivant la clôture ou celles liées au cycle normal d'exploitation sont présentées dans les passifs courants. Les autres provisions sont présentées dans les passifs non courants.

Ces **provisions non courantes et courantes** couvrent principalement des risques de contentieux, les risques d'exploitation, les coûts de restructuration.

En millions d'euros	31.12.2022	Dotations	Reprises		Autres mouvements	31.12.2023
			Utilisées	Non utilisées		
Total provisions non courantes	11,1	0,0	- 0,1	- 9,8	0,2	1,4
Total provisions courantes	11,4	12,0	- 7,2	- 0,9	- 0,5	14,9
TOTAL PROVISIONS	22,5	12,0	- 7,3	- 10,7	- 0,3	16,3

Les reprises de provision non utilisées sur l'exercice 2023 concernent des litiges avec d'anciens courtiers mandataires, dont 7,5 millions d'euros ont été repris dans le résultat opérationnel courant (ROC) et 2,3 millions d'euros ont été repris dans les autres produits opérationnels non courants.

Les provisions courantes couvrent principalement des contentieux liés à l'exploitation.

Note 8 Changements climatiques

Le Groupe est engagé dans une démarche de réduction des émissions carbone et estime que l'incidence des effets liés au changement climatique n'a pas d'effet significatif sur la performance, les risques et engagements, ainsi que sur les estimations comptables.

Une cartographie des risques financiers liés au climat a été initiée dès 2020 et se poursuit, dans le cadre d'un exercice

d'alignement avec les recommandations de la Task-force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD). Pour atténuer l'impact potentiel ou éviter la survenance des principaux risques identifiés liés aux changements climatiques, le groupe FDJ a mis en place des actions de maîtrise de ces risques.

Typologie des risques	Intitulé du risque	Réalisations du Groupe
Risques physiques	Perturbation du réseau de distribution due à des événements extrêmes	Mise en place d'un plan de continuité d'activité pouvant couvrir notamment les impacts d'événements climatiques extrêmes (par exemple, mise en place de stock tampon dans le réseau permettant de pallier les interruptions d'activités)
	Interruption de services informatiques due à des événements climatiques extrêmes	<ul style="list-style-type: none"> - Résilience aux événements climatiques extrêmes pris en compte dès la phase de conception des centres de données (data center) FDJ - Plan de prévention et de continuité d'activité IT pouvant couvrir notamment le risque d'événement climatique extrême
	Rupture d'approvisionnement dû à un événement climatique extrême	Dialogue avec les fournisseurs de supports de jeux sur les questions de risques opérationnels (incluant les risques physiques) et audit de leur plan de continuité d'activité
Risques de transition	Taxation des émissions de gaz à effet de serre	Le Groupe s'est doté d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2025 et contribue à la neutralité carbone en compensant ses émissions résiduelles
	Attentes des investisseurs	<p>Le Groupe met régulièrement en œuvre de nouveaux plans d'actions identifiés dans les notations extra-financières qui couvrent la thématique environnementale. En 2021, FDJ a intégré des objectifs RSE à horizon 2025 sont inclus dans à la rémunération annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.</p> <p>Un objectif spécifique à l'environnement a été défini à horizon 2025 : - 50 % d'émissions carbone scopes 1 et 2 par rapport à 2017 (voir paragraphe 4.1.4 « Des objectifs RSE ambitieux à horizon 2025 »).</p>

Note 9 Trésorerie et instruments financiers

9.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers incluent les titres de placements, les dépôts à terme, les dépôts et cautionnements donnés et les instruments dérivés actifs. Par application d'IFRS 9, ils sont classifiés et évalués en trois grandes catégories :

- coût amorti ;
- juste valeur par résultat ;
- juste valeur par résultat global.

La classification de chaque actif financier est déterminée en fonction des modalités de gestion définies par le Groupe et des caractéristiques de ses flux de trésorerie.

Les actifs financiers dont l'échéance de détention, à la clôture de l'exercice, est supérieure à douze mois, sont classés en actifs financiers non courants. Ceux dont l'échéance de détention, à la clôture de l'exercice, est inférieure à douze mois sont classés en actifs financiers courants.

Un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est appliqué sur les actifs financiers valorisés au coût amorti.

Les passifs financiers incluent les dettes financières, les dépôts et cautionnements reçus, et les instruments dérivés passifs.

Titres de placements

Lors de leur comptabilisation initiale comme lors de leur évaluation ultérieure, les titres en juste valeur par résultat sont évalués par référence aux cours des marchés organisés à la date de clôture. Pour les titres pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation : utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, référence à la valeur de marché actuelle d'un instrument équivalent, analyse des flux de trésorerie actualisés ou autres modèles de valorisation.

Les placements en actions sont évalués ligne à ligne en juste valeur par résultat ou en juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Ils sont classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants ou en équivalents de trésorerie (voir note 9.2) en fonction de leur liquidité, maturité et risque de changements de valeur.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués au coût amorti et font l'objet d'une analyse fondée sur les pertes de crédit

attendues. Ils sont classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants ou en équivalents de trésorerie (voir note 9.2) en fonction de leur liquidité, maturité et risque de changements de valeur.

Dépôts et cautionnements

Les dépôts liés aux jeux Euromillions – My Million sont présentés dans les autres actifs financiers non courants.

Les dépôts et cautionnements courants sont constitués du *cash in trust* administré par PLI dans le cadre de son activité pour le compte du régulateur local irlandais. Ils sont évalués au coût amorti.

Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti.

Instruments financiers dérivés

Le groupe FDJ continue d'appliquer IAS 39 sur les opérations de couverture.

La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives. Le Groupe utilise donc des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés sont qualifiés par le Groupe de couverture, si les conditions suivantes sont remplies :

- documentation formelle et dès la mise en place de la relation de couverture ;
- test d'efficacité de la couverture de 80 % à 125 % durant toute l'opération ;
- dans le cas de couverture d'un événement futur, caractère hautement probable de l'événement.

Ces instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et réévalués à chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématique fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres dont la valeur est déterminée à partir des prix d'instruments traités sur des marchés d'actifs.

Notes annexes aux comptes consolidés

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actifs financiers non courants au coût amorti	200,0	395,0
Actifs financiers non courants en juste valeur par résultat	328,2	443,0
Instruments dérivés non courants	11,2	19,0
Autres actifs financiers non courants	20,4	9,8
Total actifs financiers non courants	559,9	866,9
Actifs financiers courants au coût amorti	186,6	192,2
Actifs financiers courants en juste valeur par résultat	24,4	14,1
Instruments dérivés courants	0,0	0,7
Dépôts et cautionnements	54,3	0,7
Total actifs financiers courants	265,4	207,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	825,3	1 074,6
Dettes financières, part à plus d'un an	352,3	400,3
Dettes de location, part à plus d'un an	33,7	28,4
Autres passifs financiers non courants	10,7	2,4
Instruments dérivés passifs non courants	0,8	0,0
Total passifs financiers non courants	397,5	431,1
Dettes financières, part à moins d'un an	31,8	27,7
Dettes de location, part à moins d'un an	11,0	9,3
Instruments dérivés courants	0,0	0,3
Découverts bancaires	0,0	2,5
Autres passifs financiers courants	48,0	34,6
Total passifs financiers courants	90,8	74,4
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	488,3	505,5

L'exercice 2023 a été marqué par une poursuite de la croissance des taux d'intérêt et un redressement des marchés. Pour bénéficier de cette tendance et améliorer la performance de ses placements, tout en réduisant le risque sur son portefeuille et en améliorant sa liquidité, le groupe FDJ a cédé des fonds (actions principalement) et a réinvesti, et renouvelé ou mis en place des dépôts à terme.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat incluent principalement des fonds obligataires dédiés, pour 198 millions d'euros, que le Groupe a l'intention de conserver jusqu'à leur échéance.

La grande majorité des placements financiers du Groupe conserve une grande liquidité à très court terme.

Les autres actifs financiers non courants incluent principalement le dépôt Euromillions et Eurodreams (8 millions d'euros aux 31 décembre 2023 et 7 millions d'euros en 2022), valorisé en juste valeur par résultat, et le dépôt lié à la convention fiducie de l'entité ZEturf.

En millions d'euros	Flux cash						Flux non cash					31.12.2023	
	31.12.2022	Émission dette financière long terme	Remboursement dette financière	Variation des découverts	IFRS 16 - loyers	Autres (1)	Total flux cash	Variation de périmètre	Effet de change	Reclassement courant/non courant dette financière	Autres (2)		Total flux non cash
Dettes financières, part à plus d'un an	400,3		- 269,9				- 269,9	252,5	0,7	- 31,3	0,0	221,9	352,4
Dettes de location, part à plus d'un an	28,4						0,0	2,3	0,1	- 9,1	12,0	5,3	33,7
Autres passifs financiers	2,4						0,0	3,6		7,4	- 2,7	8,3	10,6
Instruments dérivés passifs non courants	0,0						0,0				0,7	0,7	0,8
Total passifs financiers non courants	431,1	0,0	- 269,9	0,0	0,0	0,0	- 269,9	258,3	0,8	- 33,0	10,0	236,1	397,5
Dettes financières, part à moins d'un an	27,7		- 27,9				- 27,9	0,0		31,3	0,9	32,2	31,8
Dettes de location, part à moins d'un an	9,3				- 8,2		- 8,2	0,8		9,1		9,9	11,0
Instruments dérivés courants	0,3						0,0				- 0,3	- 0,3	0,0
Découverts bancaires	2,5			- 2,5			- 2,5					0,0	0,0
Autres passifs financiers	34,6		0,0			3,1	3,1	18,2		- 7,4	- 0,5	10,3	48,0
Total passifs financiers courants	74,4	0,0	- 27,9	- 2,5	- 8,2	3,1	- 35,5	19,0	0,0	33,0	0,1	52,1	90,8
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	505,5	0,0	- 297,8	- 2,5	- 8,2	3,1	- 305,4	277,3	0,8	0,0	10,1	288,2	488,3

(1) Variation des dépôts et cautionnements reçus.

(2) Principalement lié aux nouveaux baux IFRS16 constatés sur la période.

La dette financière courante et non courante de 432 millions d'euros (463 millions d'euros au 31 décembre 2022) est principalement constituée :

- d'un emprunt destiné au financement de la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation de 306 millions d'euros net des frais d'émission de 3 millions d'euros, dont 287 millions d'euros en part non courante et 19 millions d'euros en part courante. Cet emprunt, mis en place le 1^{er} avril 2020, est d'une valeur nominale de 380 millions d'euros, amortissable sur 20 ans à taux variable (Euribor), et fait l'objet d'une couverture de taux jusqu'en juin 2026 pour 166 millions d'euros et jusqu'en septembre 2027 pour 49 millions d'euros ;
- d'un emprunt lié à l'acquisition du siège du Groupe de 64 millions d'euros, dont 56 millions d'euros en part non courante et 8 millions d'euros en part courante. Il est d'une valeur nominale de 120 millions d'euros, amortissable, à taux fixe, à échéance du 24 novembre 2031 ;
- d'un emprunt de 9 millions de livres sterling, soit 10 millions d'euros, dont 3 millions de livres sterling en part courant et 6 millions de livres sterling en part non courante. Souscrit en mai 2019 dans le cadre de l'acquisition de Sporting Group, il est d'une valeur nominale de 100 millions de livres sterling, remboursable in fine en deux tranches en 2024 et 2025, à taux variable (Sonia).

Notes annexes aux comptes consolidés

En millions d'euros	2023						Total
	À moins d'un an	À plus d'un an	À plus de 2 ans	À plus de 3 ans	À plus de 4 ans	À plus de 5 ans	
Dettes financières	31,8	27,0	35,7	27,0	26,8	235,8	384,2
Paiement d'intérêts	16,0	15,0	13,8	12,7	11,6	62,3	131,4
Dettes de location	11,0	11,8	8,1	3,4	2,7	7,8	44,7
Autres passifs financiers	48,0	5,9	0,1	0,1	0,2	4,3	58,7
Découverts bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés nets	0,0	-0,1	-8,1	-3,0	0,7	0,0	-10,5
TOTAL ECHEANCES CONTRACTUELLES	106,9	59,6	49,6	40,1	42,0	310,3	608,5

En millions d'euros	2022						Total
	À moins d'un an	À plus d'un an	À plus de 2 ans	À plus de 3 ans	À plus de 4 ans	À plus de 5 ans	
Dettes financières	27,7	36,4	27,1	46,9	27,2	262,6	428,0
Paiement d'intérêts	11,9	11,1	10,3	9,3	8,4	48,4	99,3
Dettes de location	9,3	8,8	8,0	4,5	2,1	5,0	37,8
Autres passifs financiers	34,6	0,7	0,6	0,2	0,1	0,8	37,0
Découverts bancaires	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5
Instruments dérivés nets	-0,4	-0,2	0,0	-13,9	-4,9	0,0	-19,5
TOTAL ECHEANCES CONTRACTUELLES	85,6	56,8	46,0	46,9	32,9	316,8	585,1

9.2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les placements monétaires à court terme, parfaitement liquides, d'une maturité inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, au regard des critères prévus par IAS 7.

Les dépôts à terme sont évalués au coût amorti et font l'objet d'une analyse fondée sur les pertes de crédit attendues.

Lors de leur comptabilisation initiale comme lors de leur évaluation ultérieure, les titres en juste valeur par résultat sont évalués par référence aux cours des marchés organisés à la date de clôture.

Les découverts sont comptabilisés en tant que passifs financiers courants.

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Placements, équivalents de trésorerie	406,4	353,0
Comptes bancaires et autres disponibilités	132,2	160,4
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	538,6	513,4

Les placements, équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à terme ou à vue rémunérés (50 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 42 millions d'euros au 31 décembre 2022) et des parts d'OPCVM (356 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 311 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ces dernières incluent le fonds Euromillions / Eurodreams (70 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 105 millions d'euros au 31 décembre 2022).

La variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie est détaillée en note 9.3.

À la connaissance du Groupe, il n'existe aucune restriction importante qui limiterait sa capacité à avoir accès aux actifs des filiales qu'il contrôle.

9.3 FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des provisions en 2023 est impactée par la reprise de provisions sur des litiges avec d'anciens courtiers mandataires, respectivement pour 2,3 millions d'euros et 7,5 millions d'euros.

Sur 2022 et 2023, les modalités de règlement des éléments du besoin en fonds de roulement liées à l'activité sont comparables :

- rythme hebdomadaire pour les créances et dettes avec le réseau de distribution ;
- mensuel pour les prélèvements publics hors lots non réclamés ;
- annuel pour les acomptes de prélèvements publics (en décembre) et les lots non réclamés (1^{er} semestre de l'année suivante).

En 2023, l'évolution du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de + 59 millions d'euros s'explique principalement par la croissance des prélèvements publics en lien avec une activité dynamique sur le mois de décembre, et par la hausse des lots non réclamés sur l'exercice.

En 2022 l'évolution du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de - 64 millions d'euros s'explique principalement par la croissance des créances nettes sur le réseau de distribution, suite à un effet calendrier défavorable et une augmentation du niveau des mises en fin de période, et des gros lots remportés fin 2021 par des joueurs et payés en 2022.

Les investissements nets des dettes et avances correspondantes s'élèvent à 125 millions d'euros ⁽¹⁾ en 2023, 104 millions d'euros ⁽²⁾ en 2022. Ils portent principalement sur les développements des systèmes d'information et de back office ainsi que sur les terminaux de prises de jeux. La part des investissements réalisés hors de France est marginale.

Les acquisitions de titres de 212 millions d'euros correspondent au prix payé, incluant le *cash*, de ZEturf et PLI.

Les acquisitions de titres de 43 millions d'euros en 2022 correspondent au prix payé, incluant le *cash*, de L'Addition et d'Aleda.

Le Groupe a finalisé la cession de l'activité BTOC de Sporting Group sur l'exercice 2023, générant une entrée de trésorerie pour 10 millions d'euros.

La variation des actifs financiers courants et non courants (+ 304 millions d'euros en 2023) s'explique par la hausse sensible des taux d'intérêt en 2023, qui a conduit le Groupe à diriger ses placements vers des dépôts à terme dans une optique d'optimisation de rentabilité et d'amélioration de liquidité.

Le dépôt lié à la convention de fiducie sûreté destiné à couvrir les avoirs des joueurs en ligne, de 60 millions d'euros, a fait l'objet d'un remboursement en septembre 2022 et été remplacé par un cautionnement bancaire.

La liquidation des sociétés de Sporting Group devenues non opérationnelles ayant été finalisée en 2022, un versement de 10 millions d'euros, présenté en flux d'investissements, a été perçu.

Le remboursement sur 2023 de 298 millions d'euros de la dette financière correspond principalement au remboursement de la dette acquise dans le cadre des acquisitions PLI et ZEturf, ainsi qu'à la part courante des emprunts existants. Le Groupe a par ailleurs effectué sur 2023 un remboursement volontaire anticipé sur l'emprunt contracté pour l'acquisition de Sporting Group pour 15 millions de livres sterling (17 millions d'euros).

Le remboursement sur 2022 de 72 millions d'euros de la dette financière correspond principalement à la part courante des emprunts pour 27 millions d'euros, et au remboursement volontaire anticipé sur l'emprunt contracté dans le cadre de l'acquisition de Sporting Group pour 31 millions de livres sterling (37 millions d'euros).

Les autres flux de trésorerie liés aux activités de financement portent principalement sur les actions autodétenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et des actions de performance.

Les loteries participantes des jeux Euromillions et Eurodreams ⁽³⁾ ont constitué un trust, de droit anglais, afin de couvrir les risques de contrepartie et de défaut. Le trust est géré par un trustee, The Law Debenture Trust Corporation. Pour FDJ, les sommes déposées au titre des garanties dans un fonds sont gérées par le trustee (qui est seul à avoir la capacité à faire exécuter les paiements) et se décomposent en sommes allouées exclusivement aux gagnants des jeux Euromillions et Eurodreams (70 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 105 millions d'euros au 31 décembre 2022) incluses dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(1) 116 millions d'euros avant dettes sur immobilisations et avances

(2) 97 millions d'euros avant dettes sur immobilisations et avances.

(3) An Post (Irlande), Camelot (Royaume-Uni), FDJ, la Loterie nationale belge, la Loterie nationale luxembourgeoise, Österreichische Lotterien (Autriche), Santa Casa (Portugal), Swisslos (Suisse), Loterie romande (Suisse).

9.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier inclut :

- le coût de l'endettement ;
- les produits liés aux placements financiers ;
- la variation de valeur des instruments dérivés ;
- le résultat de change.

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Coût de l'endettement financier	- 13,8	- 6,6
Plus-values de cession	25,7	-
Produits d'intérêt sur les placements	19,1	4,0
Instruments dérivés (Produits)	-	-
Produits financiers sur titres évalués à leur juste valeur par résultat	14,1	8,4
Gains de change	0,9	2,6
Autres produits financiers	8,0	0,9
Produits financiers	67,7	15,8
Instruments dérivés (Charges)	- 0,2	- 2,1
Charges financières sur titres évalués à leur juste valeur par résultat	- 9,1	- 28,5
Pertes de change	- 0,9	- 4,1
Autres charges financières	- 1,0	- 0,8
Charges financières	- 11,1	- 38,0
RÉSULTAT FINANCIER	42,7	- 28,7

Le coût de l'endettement financier correspond essentiellement à la charge d'intérêt sur les emprunts liés aux droits exclusifs d'exploitation, à l'acquisition du siège social et de Sporting Group.

L'évolution des charges et produits financiers nets sur titres évalués à la juste valeur par résultat (+5 millions d'euros en 2023 et - 20 millions d'euros entre 2022) est liée à l'évolution des marchés, en nette reprise sur 2023 a contrario d'un recul observé sur 2022. Elle inclut sur 2023 l'amélioration de la valorisation des fonds obligataires dédiés à échéance 2024 pour 7 millions d'euros. L'intention du Groupe est de garder ces actifs jusqu'à leur échéance, ils

feront l'objet d'un remboursement à leur valeur nominale, retrouvant ainsi leur valorisation initiale.

Dans un environnement mondial particulièrement difficile pour la Tech en 2023 (ralentissement des investissements dans des startups, baisse des valorisations), la juste valeur des fonds investis via FDJ Ventures s'est contractée de 5 millions d'euros sur l'exercice.

FDJ est exposée à des risques de change, principalement sur le dollar américain et la livre sterling. Les évolutions de cours génèrent du résultat de change pour les actifs et passifs financiers non couverts.

9.5 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, le Groupe est confronté à trois grandes catégories de risques :

- le risque de crédit (lié au risque de défaillances des contreparties des opérations) ;
- le risque de liquidité (lié à l'incapacité, pour le Groupe, de faire face à ses obligations de paiements) ;

- le risque de taux (principalement lié à la hausse des taux) ;
- le risque de marché.

Les éléments ci-dessous décrivent la nature de ces risques, et les actions mises en œuvre par le Groupe pour en limiter les effets.

9.5.1 Risque de crédit des placements et instruments dérivés

Le risque de crédit ou risque de contrepartie des placements et des instruments financiers dérivés est suivi par le Comité de Trésorerie comprenant notamment la directrice Finances et des membres du département Trésorerie et Financements. Ce risque correspond à la perte que le Groupe aurait à supporter en cas de défaillance d'une contrepartie, entraînant le non-respect de ses obligations vis-à-vis de lui.

La politique du Groupe, pour les placements et instruments dérivés, consiste à limiter les opérations pondérées par la nature des risques, à un montant maximal par contrepartie autorisée. Cette liste de

contreparties autorisées est établie par le Comité de Trésorerie, sélectionnée selon un double critère fonction de leur rating et de la durée de l'opération. Elle est revue périodiquement, a minima chaque semestre. En cas de baisse de notation d'une contrepartie en deçà du rating minimum, le Comité de Trésorerie statue sur la conservation éventuelle des opérations existantes jusqu'à leur échéance.

Le Groupe considère que le risque de défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière et son résultat, est limité, en raison de la politique de gestion des contreparties ; et plus particulièrement le niveau minimum de rating long terme retenu pour ces opérations.

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actifs financiers non courants au coût amorti	200,0	395,0
Actifs non courants évalués à la juste valeur par résultat (hors fonds d'innovation)	256,5	374,3
Instruments dérivés non courants	11,2	19,0
Total actifs financiers non courants (hors fonds d'innovation)	467,7	788,3
Actifs financiers courants au coût amorti	186,6	192,2
Actifs courants évalués à la juste valeur par résultat	24,4	14,1
Instruments dérivés courants	0,0	0,7
Total titres de placement courants	211,1	207,0
Placements, équivalents de trésorerie	406,4	353,0
TOTAL PLACEMENTS (HORS FONDS D'INNOVATION)	1 085,2	1 348,3

Au 31 décembre 2023, les placements étaient composés principalement :

- d'OPCVM et assimilés pour 564 millions d'euros (615 millions d'euros au 31 décembre 2022),
- d'investissements avec contrepartie pour 507 millions d'euros (712 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ces derniers incluent 434 millions d'euros de comptes à terme (607 millions d'euros au 31 décembre 2022) et

73 millions d'euros d'EMTN (85 millions d'euros d'EMTN au 31 décembre 2022). Ils incluaient également 20 millions d'euros de dépôts à vue rémunérés au 31 décembre 2022.

- d'instruments dérivés pour 11 millions d'euros au 31 décembre 2023 (20 millions d'euros au 31 décembre 2022)
- d'intérêts courus pour 2 millions d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Le risque de crédit sur les investissements avec contrepartie s'analyse comme suit :

Encours	Encours total en millions d'euros au 31.12.2023	Nombre de contreparties par tranche d'encours			
		0 - 25 M€	25 - 50 M€	50 - 100 M€	100 - 150 M€
AA/Institutions Financières	129	-	1	1	-
A/Institutions Financières	364	2	5	1	-
TOTAL	493				

9.5.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Il inclut notamment les risques de contrepartie sur certains jeux, dont les montants peuvent potentiellement être élevés, et qui doivent pouvoir être couverts par une trésorerie

mobilisable dans un court délai. Ces derniers font l'objet d'une couverture par ailleurs (voir note 4.4.1 « Couverture du risque de contrepartie »).

L'exposition de FDJ au risque de liquidité est limitée dans la mesure où la politique de gestion de trésorerie du Groupe prévoit que plus de 20 % des encours doivent être investis sur des supports monétaires, et que la

Notes annexes aux comptes consolidés

somme de ces encours monétaires et des encours investis sur des supports à moins de trois ans représente un minimum de 80 % du total des placements.

Le Comité de Trésorerie, dirigé par la directrice Finances, suit mensuellement la position de liquidité et s'assure du respect des limites définies.

Les encours investis sur des supports court terme et obligataires à moins de trois ans sont en phase avec la politique de gestion de trésorerie de FDJ.

Au 31 décembre 2023, le niveau moyen des placements était de 1 622 millions d'euros. Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élevait à 386 millions d'euros, dont :

- 309 millions d'euros correspondant à la contrepartie financière de la sécurisation des droits d'exploitation exclusifs (hors frais d'émission) ;
- 64 millions d'euros de dette financière liée à l'acquisition du siège du Groupe ;
- 10 millions d'euros de dette financière liée à l'acquisition de Sporting Group.

La majeure partie des supports court terme et obligataires à moins de trois ans peut être récupérée, sans pénalité ou risque en capital, à l'issue d'un préavis de 32 jours calendaires.

Par ailleurs, des lignes de crédit confirmées non utilisées ont été mises en place en février 2021 pour un montant de 150 millions d'euros sur des horizons allant jusqu'à février 2026.

Le Groupe estime qu'il dispose de la capacité financière pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter de la date d'examen des comptes annuels par le conseil d'administration. Cette estimation tient compte du niveau des placements au 31 décembre 2023, ainsi que des prévisions d'activité, de remboursement de dettes financières et d'investissements intégrant l'impact à venir de l'acquisition de Kindred qui s'effectuera en mobilisant une large part des liquidités du Groupe et via un crédit relais qui fera dans un second temps l'objet d'un refinancement.

9.5.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt d'un actif financier est le risque de réaliser une moins-value sur un titre ou de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt d'un passif financier est le risque de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt.

L'exposition du Groupe aux variations du taux d'intérêt est liée à ses placements futurs d'une part, et à ses emprunts à taux variable d'autre part. Le Groupe met en œuvre une politique de gestion dynamique de son risque de taux sous la supervision du Comité de Trésorerie. L'objectif de cette politique est de sécuriser un revenu minimum des placements, dans le cadre d'une gestion à horizon maximum de cinq ans, et de couvrir à un prix raisonnable le risque de taux d'intérêt des emprunts.

La sensibilité au risque de taux résulte de placements à taux fixes (obligations et titres de créances négociables), d'instruments dérivés de taux, et de dettes à taux variable.

Au 31 décembre 2023, la part des placements exposés à ce risque direct est de 110 millions d'euros ; ils ont pour objectif de compenser les effets d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable. La variation à la hausse ou à la baisse de 1 % de l'ensemble de la courbe de taux n'aurait pas d'incidence significative sur la juste valeur des placements. Les dettes à taux variable avant frais d'émission concernent la contrepartie financière de la sécurisation des droits d'exploitation exclusifs (309 millions d'euros) et la dette liée à l'acquisition de Sporting Group (10 millions d'euros).

Les hausses significatives des taux d'intérêt intervenues en 2022 ont accru les coûts de financement, mais les couvertures mises en place, couvrant 65 % de l'emprunt portant sur la contrepartie financière de la sécurisation des droits d'exploitation exclusifs, ont substantiellement limité la croissance des charges d'intérêt. En parallèle, des placements à taux variable sont adossés à la partie non couverte de cet emprunt (108 millions d'euros), limitant également la sensibilité au risque de taux.

L'impact d'une variation à la hausse de 1 % de l'ensemble de la courbe de taux serait inférieur à 1 million d'euros.

9.5.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque de réaliser une moins-value sur un titre ou de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt.

Le Groupe est exposé à un risque de marché lié aux évolutions des supports d'investissements utilisés.

Le Groupe met en œuvre une stratégie de placement dont l'objectif est de limiter ces risques, la principale composante de cette stratégie est la définition d'une allocation d'actifs qui encadre les possibilités d'investissements par grande classe d'actifs.

Cette allocation prévoit un plafond pour les actifs risqués :

- les placements de type « actions » ne peuvent représenter plus de 4 % du total des actifs ;
- les placements de type « diversification » (obligations convertibles, prêts seniors, immobilier...) ne peuvent représenter plus de 8 % des actifs ;
- les placements en obligations au-delà de trois ans ne peuvent représenter plus de 8 % des actifs.

Les placements de type monétaires et obligataires de moins de trois ans doivent représenter un minimum de 80 % des actifs.

Outre ces éléments d'allocation, une diversification géographique des placements est mise en œuvre, et les stratégies utilisées doivent permettre une volatilité du portefeuille significativement moins élevée que celle des indices de marchés.

Au 31 décembre 2023, les placements soumis à un risque de marché s'élevaient à 709 millions d'euros (709 millions d'euros au 31 décembre 2022).

9.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers comprennent :

- à l'actif, l'ensemble des placements (classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie), l'ensemble des prêts et créances liées à l'activité, les dérivés ainsi que les comptes bancaires ;
- au passif, l'ensemble des dettes, dettes liées à l'activité, dérivés et dettes financières.

Compte tenu de la nature des instruments financiers (actif, passif), leur valeur comptable correspond à leur juste valeur.

En millions d'euros	Catégorie IFRS 9 et valorisation	31.12.2023	31.12.2022	
		Juste Valeur	Juste Valeur	
Trésorerie	Juste Valeur par résultat	Niv. 1	132,2	160,4
Équivalents de trésorerie			406,4	353,0
	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	336,4	247,6
	<i>Juste valeur par résultat</i>	<i>Niv. 2</i>	70,0	105,4
Actifs financiers non courants	-		559,9	867,0
<i>dont actifs financiers non courants au coût amorti</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	200,0	395,0
<i>dont actifs financiers non courants en juste valeur par résultat</i>	<i>Juste Valeur par résultat</i>	<i>Niv. 2</i>	256,0	374,3
<i>dont titres non consolidés (fonds d'innovation)</i>	<i>Juste Valeur par résultat</i>	<i>Niv. 2</i>	49,6	52,7
<i>dont titres non consolidés (fonds d'innovation)</i>	<i>Juste Valeur par résultat</i>	<i>Niv. 3</i>	22,5	16,2
<i>dont autres actifs financiers non courants</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	31,7	28,8
Actifs financiers courants	-	Niv. 2	265,4	207,7
<i>dont actifs financiers courants en juste valeur par résultat</i>	<i>Juste valeur par résultat</i>	<i>Niv. 2</i>	24,4	14,1
<i>dont actifs financiers courants au coût amorti</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	186,6	192,2
<i>dont instruments dérivés courants</i>	<i>Juste Valeur par capitaux propres</i>	<i>Niv. 2</i>	0,0	0,7
<i>dont dépôts et cautionnements</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	54,3	0,7
Créances clients et réseau de distribution (valeur nette)			559,5	465,8
<i>dont créances clients</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	109,2	72,7
<i>dont créances sur le réseau de distribution</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	450,3	393,1
Autres actifs d'exploitation hors créances fiscales et sociales et hors charges constatées d'avance		-	193,8	202,4
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS – ACTIFS			2 117,3	2 256,2
Passifs financiers non courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	397,5	431,1
Dettes fournisseurs et réseau de distribution			478,5	465,7
<i>dont fournisseurs</i>	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	190,4	201,9
<i>dont dettes envers le réseau de distribution</i>	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	288,1	263,8
Fonds joueurs courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	319,7	304,6
Gains à payer – Disponibilités joueurs	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	363,3	319,8
Autres passifs d'exploitation hors dettes fiscales et sociales et hors produits constatés d'avance	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	93,4	78,2
Autres passifs financiers courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	90,8	74,4
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS – PASSIFS			1 741,7	1 673,9

Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs.

Niveau 2 : Utilisation de données, autres que les prix cotés d'un instrument identique, observables directement ou indirectement sur le marché (données corroborées par le marché : courbe de taux d'intérêt, taux de swap, méthode des multiples, etc.).

Niveau 3 : Techniques d'évaluations fondées sur des données non observables telles que des projections ou des données internes.

Note 10 Participations dans les coentreprises

En millions d'euros	Total
Valeur des titres au 31.12.2021	20,6
Variation de périmètre	-
Quote-part de résultat net 2022	1,1
Dividendes	-2,7
Écarts de conversion	-0,7
Valeur des titres au 31.12.2022	18,3
Variation de périmètre	0,1
Quote-part de résultat net 2023	2,1
Dividendes	-0,7
Écarts de conversion	-0,8
VALEUR DES TITRES AU 31.12.2023	19,1

Le montant des actifs financiers courants et non courants et des passifs financiers courants et non courants des participations dans les co-entreprises n'est pas significatif.

10.1 SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'ÉCHAPPÉE (SGE)

50% du capital de SGE, qui gère l'équipe cycliste Groupama-FDJ, a été cédée à Groupama le 6 décembre 2018 et SGE a été mise en équivalence à compter de cette date. L'association L'Échappée reste, pour sa part, responsable des questions d'éthique, de la définition du programme sportif et de la gestion éventuelle de toutes les activités liées au sport cycliste amateur. Le contrat de sponsoring entre FDJ et SGE représente une charge de 8 millions d'euros en 2023 (8 millions d'euros en 2022).

10.2 LOTTERIES ENTERTAINMENT INNOVATION ALLIANCE (LEIA)

Le Groupe détient une participation de 20 % dans Lotteries Entertainment Innovation Alliance AS, société de droit norvégien, plateforme de distribution de jeux digitaux située en Norvège. Les autres actionnaires sont Danske Lotterie Spile, Danemark (20 %), Norsk Tipping, Norvège (20 %), Veikkaus, Finlande (20 %) et Svenska Spel, Suède (20 %). Les relations commerciales du Groupe avec cette société représentent un produit net de 2,4 millions d'euros en 2023 (environ 2,3 millions d'euros en 2022).

10.3 BEIJING ZHONGCAI PRINTING (BZP)

Le Groupe détient une participation de 46,25 % dans Beijing ZhongCai Printing Co Ltd (BZP), société chinoise d'imprimerie de tickets de loterie mise en équivalence. La loterie chinoise CWL (China Welfare Lottery) en détient 53,75 %.

Le Groupe n'a pas de relation commerciale significative avec BZP en 2023 et 2022. BZP a versé au Groupe des dividendes, nets des effets de change et des retenues à la source, de 1 millions d'euros en 2023 (3 millions d'euros en 2022).

10.4 SERVICES AUX LOTERIES EN EUROPE (SLE)

Le Groupe détient via FDJ SA et PLI une participation de 32,99% dans une coentreprise, Services aux Loteries en Europe (SLE), société coopérative à responsabilité limitée de droit belge localisée à Bruxelles et créée en octobre 2003 pour réaliser les opérations communes des jeux Euromillions et Eurodreams (tirage, centralisation des combinaisons, calcul des rapports et organisation des transferts de fonds entre les opérateurs pour le paiement des lots). Le capital de la société est détenu par les dix loteries membres du jeu. En 2023, les relations commerciales du Groupe avec SLE représentent un produit de 3 millions d'euros (2 millions d'euros comme en 2022).

10.5 NATIONAL LOTTERIES COMMON SERVICES (NLCS)

Le Groupe détient une participation de 50 % dans une coentreprise, National Lotteries Common Services (NLCS), société de droit français créée en février 2013 afin de rassembler des loteries dans une démarche de mise en commun de leurs compétences et leurs moyens en matière de paris sportifs. L'autre actionnaire est SCML, la loterie d'Etat portugaise Santa Casa de la Misericordia de Lisboa. Aucune transaction avec cette société n'a d'incidence significative sur le Groupe. Les transactions commerciales du Groupe avec cette société représentent un produit net de 1 millions d'euros en 2023 (produit net nul en 2022).

Note 11 Actifs (et passifs) destinés à être cédés

Les actifs et passifs répondant à la définition d'actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés séparément des autres actifs et passifs du bilan. Une dépréciation est

constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

Un processus de cession des actifs B2B opérés par Sporting Group a été engagé par le Groupe fin 2023. La valeur de réalisation estimée étant supérieure à la valeur comptable des actifs destinés à être cédés, aucune réévaluation n'a été constatée dans les comptes à fin 2023, conformément au référentiel IFRS5.

Les actifs et passifs destinés à être cédés constatés dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2022 correspondaient aux actifs BTOC de Sporting Group, dont la cession a été finalisée en novembre 2023.

Note 12 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé directement en capitaux propres.

Les taux d'impôt retenus sont les taux adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière pour chaque juridiction fiscale.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de la période. L'impôt différé résulte des différences

temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, ainsi que des déficits fiscaux. Il est déterminé selon la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon prévisible ou, au-delà, d'impôts différés passifs de même maturité. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés dans l'état de la situation financière par entité fiscale.

12.1 CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Imposition différée	0,0	- 4,2
Impôt exigible	- 141,0	- 109,1
TOTAL CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	- 141,0	- 113,3

En 2023, l'évolution de la charge d'impôt résulte principalement d'une base imposable en hausse, le taux effectif d'impôt s'élève à 25,0 % (27,0 % en 2022).

12.2 IMPÔTS EXIGIBLES

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actifs d'impôt exigible	14,1	27,0
Passifs d'impôt exigible	7,4	1,3

Les actifs (passifs) d'impôts exigibles correspondent principalement au montant net des acomptes d'impôts sur le résultat payés et de la dette liée à la charge d'impôt sur la période.

Notes annexes aux comptes consolidés

12.3 IMPÔTS DIFFÉRÉS

En millions d'euros	31.12.2023		31.12.2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles	12,8		9,6	
Charges non déductibles temporairement	10,0		7,3	
Autres sources de différences temporaires ⁽¹⁾	6,5	- 113,5	7,2	- 59,0
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur déficits fiscaux reportables	0,6	- 0,7		
Total impôt différé	29,9	- 114,1	24,1	- 59,0
IMPÔT DIFFÉRÉ NET		- 84,2		- 34,9

(1) Les autres sources de différences temporaires correspondent principalement aux amortissements dérogatoires. Les impôts différés actifs incluent au 31 décembre 2023 le passif d'impôt différé portant sur les droits d'utilisation des contrats de location pour 10 millions d'euros ainsi que l'impôt différé actif sur la dette de location (IFRS 16) pour 11 millions d'euros.

Par ailleurs, 20 millions d'euros de déficits fiscaux reportables n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance dans les comptes du Groupe du fait de l'incertitude quant à leur recouvrement futur.

12.4 RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE ET DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

En millions d'euros	2023	2022
Résultat comptable consolidé avant impôt et incidence mise en équivalence	563,9	420,1
Taux d'impôt normal théorique	25,8 %	25,8 %
Charge d'impôt théorique	145,6	108,5
Incidence des éléments générant une différence avec l'impôt théorique :		
- Différences permanentes	- 5,9	- 1,8
- Effet taux d'impôts (différentiel entre les pays et application de taux réduit) sur les impôts courants et différés	- 5,3	- 5,1
- Crédits d'impôts	- 2,5	- 1,0
- Défis fiscaux nets des utilisations	6,6	13,1
- Autres éléments	2,4	- 0,4
Total écarts impôt effectif/impôt théorique	- 4,6	4,9
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIF	141,0	113,3
Taux d'impôt effectif	25,0 %	27,0 %

En 2023, les sources de différence avec la charge d'impôt théorique portent principalement sur l'application du régime fiscal de faveur sur logiciels et sur les déficits fiscaux de filiales étrangères. En 2022, les sources de différence avec la charge d'impôt théorique portaient principalement sur les déficits fiscaux de filiales étrangères.

Les crédits d'impôt portent principalement sur le crédit d'impôt recherche et sur le mécénat.

Le taux effectif d'imposition du Groupe de l'exercice 2023 est de 25 %, contre 27 % pour l'exercice 2022

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15 %, entrera en application en France à compter de l'exercice 2024. En l'état actuel des réglementations des pays dans lesquels le Groupe est implanté, les conséquences financières devraient être limitées.

Note 13 Résultat par action

Le calcul du résultat net par action est établi selon les règles édictées par IAS 33.

Il est obtenu à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions autodétenues et portées en minoration des capitaux propres.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

	31.12.2023	31.12.2022
Résultat part du Groupe (en millions d'euros)	425,1	307,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires* sur la période	190 806 384	190 816 794
Effet des instruments dilutifs (actions de performance)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué sur la période	190 806 384	190 816 794
Résultat de base par action (en euros)	2,23	1,61
Résultat dilué par action (en euros)	2,23	1,61

* Net des actions autodétenues.

FDJ considère avoir acquis les actions détenues auparavant par Soficoma. Au regard du litige en cours avec la société Soficoma, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ne prend pas en compte cette opération (voir note 14 ci-après).

Note 14 Capitaux propres

14.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de FDJ s'élève à 76 400 000 euros composé de 191 000 000 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,40 euros chacune.

La répartition du capital est détaillée en note 1.1.

14.2 ACTIONS AUTODÉTENUES ⁽¹⁾

Les actions autodétenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Un programme de rachat et de vente d'actions de la société autorisé par le conseil d'administration du 19 décembre 2019, en application de l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 4 novembre 2019, a été mis en œuvre aux fins de conclure un contrat de liquidité conforme aux dispositions prévues par l'Autorité des marchés financiers (AMF). La somme maximum de 6 millions d'euros a été affectée à ce contrat de liquidité, pour une durée allant jusqu'au 19 décembre 2023.

Des achats d'actions sont également effectués dans le cadre des programmes d'attribution d'actions de performance octroyés le 30 juin 2021, le 26 avril 2022 et le 27 avril 2023.

Au 31 décembre 2023, les actions propres enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés représentent 384 810 actions pour une valeur de 13,7 millions d'euros (185 319 actions pour une valeur de 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2022).

(1) Il est rappelé par ailleurs que 5 730 000 actions de la Société font l'objet d'un contentieux devant la Cour d'appel d'Aix en Provence avec Soficoma (voir note 16 « Procédures contentieuses et judiciaires en cours »), FDJ considérant avoir acheté ces actions le 18 mai 2017. Il est précisé à ce titre que l'assemblée générale mixte du 18 juin 2018 a décidé d'annuler les actions concernées sous la condition suspensive de ce qu'il soit fait droit à la demande formulée devant le Tribunal de commerce, c'est-à-dire que le Tribunal constate que (i) en application de l'article 15b) des statuts Soficoma était tenue de céder ses actions dans le délai de 3 mois suivant la réunion du conseil d'administration ayant constaté la perte de ses conditions de capacité pour demeurer actionnaire de FDJ, (ii) FDJ a satisfait à son obligation de payer le prix des actions en consignation le prix à la Caisse des dépôts et consignations, (iii) Soficoma a perdu sa qualité d'actionnaire à cette date de consignation, soit le 18 mai 2017 et (iv) FDJ est autorisée à retranscrire dans ses registres le transfert par Soficoma à FDJ de ces actions.

Notes annexes aux comptes consolidés

14.3 RÉSERVES

L'activité du Groupe dans le domaine de l'organisation et de l'exploitation des jeux d'argent implique des risques et engagements spécifiques qu'il se doit d'anticiper par des couvertures adaptées.

Jusqu'à début 2022, les risques rares (fréquence d'occurrence très faible et montant très élevé de plusieurs événements de jeux qui se reproduiraient sur une même période) et extrêmes (fréquence d'occurrence extrêmement faible, montant très élevé) étaient couverts par une réserve statutaire. À la suite d'une mise à jour de l'évaluation de ces risques et de leur couverture assurantielle, les actionnaires de FDJ ont décidé, lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 avril 2022, de mettre fin à la réserve

statutaire et de couvrir les risques résiduels par la réserve facultative. Ainsi, le montant de 97 millions d'euros, incluant une dotation de 5 millions d'euros préalable au transfert, a été transféré à la réserve facultative.

14.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes relatifs à l'exercice 2023, soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 25 avril 2024 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont de 340 millions d'euros, soit 1,78 euro par action.

- Les dividendes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuvés par l'assemblée générale du 27 avril 2023 étaient de 262 millions d'euros, soit 1,37 euro par action. Ils ont été versés le 9 mai 2023.

Note 15 Transactions avec les parties liées**15.1 ÉTAT**

En raison du contrôle étroit mentionné dans le contexte réglementaire (§ 1.2), l'État est considéré comme une partie liée au sens d'IAS 24.

Les montants inscrits à ce titre au compte de résultat et dans l'état de la situation financière sont les suivants :

En millions d'euros		31.12.2023	31.12.2022
État de la situation financière – Actif	Droits exclusifs d'utilisation (valeur brute)	380,0	380,0
État de la situation financière – Actif	Acompte sur prélèvements publics	193,7	202,2
En millions d'euros		31.12.2023	31.12.2022
État de la situation financière – Passif	Prélèvements publics (incluant LNR)	596,8	459,0
En millions d'euros		31.12.2023	31.12.2022
Compte de résultat	Prélèvements publics	4 191,6	4 147,4

Les transactions entre FDJ et toute entreprise publique sont réalisées à des conditions normales de marché.

15.2 AUTRES PARTIES LIÉES

Les transactions entre FDJ et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, sont éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans cette note.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2016 avait décidé la reconduction de la Fondation d'entreprise FDJ pour une durée de cinq ans, à partir du 5 janvier 2018 et jusqu'au 2 janvier 2023, avec un plan d'action pluriannuel de 19,5 millions d'euros, doté à hauteur de 7 millions d'euros en

2016, 8 millions d'euros sur 2017, 3 millions d'euros pour 2019, et 1,5 millions d'euros sur 2021.

Le conseil d'Administration du 16 décembre 2021 a décidé la reconduction de la Fondation d'entreprise FDJ pour une durée de cinq ans, à partir du 3 janvier 2023, avec un plan d'action pluriannuel de 25 millions d'euros sur la période 2023-2027. L'engagement de La Française des Jeux est couvert par une caution bancaire.

Il n'existe pas d'opération significative conclue avec un membre des organes de direction ayant une influence notable sur le Groupe.

15.3 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants relève des informations données au titre des parties liées.

Les principaux dirigeants siègent au Comité de direction Groupe qui compte 21 membres.

Dans le compte de résultat consolidé, les rémunérations des dirigeants se limitent aux éléments suivants :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Avantages du personnel à court terme	7,2	6,7
Avantages du personnel à long terme	3,0	2,0
TOTAL	10,3	8,7

Les avantages à court terme incluent l'ensemble des rémunérations. Les autres avantages à long terme comprennent les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et frais de santé), les médailles du travail ainsi que les actions de performance.

La juste valeur des actions gratuites attribuées au cours de la période aux principaux dirigeants dans le cadre des plans de paiement en actions s'élève à 3,3 millions d'euros.

Les avantages postérieurs à l'emploi ne concernent pas les mandataires sociaux (la Présidente directrice générale et le directeur général délégué), compte tenu de leur statut de fonctionnaire détaché.

Note 16 Procédures contentieuses et judiciaires en cours (voir note 7)

LITIGE 83 COURTIER-MANDATAIRES

Des adhérents de l'Union nationale des diffuseurs de jeux (UNDJ) ont assigné La Française des Jeux en mai 2012 devant le Tribunal de Commerce de Nanterre pour voir prononcer la résiliation judiciaire de l'avenant au contrat de courtier mandataire signé en 2003. L'affaire a été plaidée le 19 septembre 2023. Le délibéré est fixé au 13 décembre 2023. Par jugement du 13 décembre 2023 le tribunal de commerce de Nanterre a débouté les 83 courtiers-mandataires de leurs demandes et les condamne à payer chacun à La Française des Jeux la somme de 800 euros, au titre de l'article 700 du Code de procédure civile, représentant 66 400 euros. La décision n'est pas définitive, le délai d'appel n'étant pas échu.

LITIGE SOFICOMA

FDJ a assigné le 23 mai 2017 Soficoma, société civile, pour voir constater la perte de sa qualité d'actionnaire de FDJ. Par jugement du 23 mai 2019, le Tribunal de commerce de Marseille a fait droit à la demande de FDJ. Soficoma a interjeté appel de ce jugement le 20 juin 2019 devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Par arrêt en date du 17 novembre 2022, la Cour d'appel d'Aix en Provence a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de commerce de Marseille en toutes ses dispositions et prononcé la mise hors de cause de la République française représentée par l'agence des participations de l'État. Soficoma a formé un pourvoi en cassation le 13 décembre 2022. L'affaire est en cours, les parties échangent des mémoires.

Parallèlement, Soficoma a assigné FDJ le 27 décembre 2017 devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour voir constater sa qualité d'actionnaire de FDJ et la voir

condamner à lui verser le montant de ses dividendes. Cette affaire a fait l'objet d'un sursis à statuer en raison du litige en cours devant la Cour d'appel d'Aix en Provence.

PROCÉDURE DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

Par courrier en date du 20 mai 2021, le Conseil d'Etat a appelé FDJ dans une procédure introduite en décembre 2019 par quatre requérants afin qu'elle présente des observations. Ces requérants -The Betting and Gaming Council, Betclik Enterprises Limited, European Gaming and Betting Association et SPS Betting France Limited - ont intenté quatorze recours pour excès de pouvoir contre l'Ordonnance n°2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, le décret n° 2019-1060 du 17 octobre 2019 relatif aux modalités d'application du contrôle étroit de l'Etat sur la société La Française des jeux, le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de La Française des Jeux et du Pari mutuel urbain, le décret n° 2019-1105 du 30 octobre 2019 décidant le transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société anonyme La Française des jeux, l'Arrêté du 6 novembre 2019 fixant les modalités de transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société La Française des jeux, l'Arrêté du 20 novembre 2019 fixant le prix et les modalités d'attribution d'actions de la société La Française des Jeux, le décret n°2019-1563 du 30 décembre 2019 relatif à l'approbation des statuts de la société La Française des jeux et le décret n° 2020-494 du 28 avril 2020 relatif aux modalités de mise à disposition de l'offre de jeux et des données de jeux. Les requérants sollicitent l'annulation des textes réformant la régulation des jeux d'argent.

Notes annexes aux comptes consolidés

Par cinq arrêts en date du 14 avril 2023 et un arrêt en date du 12 juillet 2023, le Conseil d'Etat considère que les droits exclusifs accordés à FDJ sont justifiés par des motifs d'ordre public et de maîtrise des risques de dépendance, que la durée de 25 ans des droits exclusifs accordés à FDJ n'est pas excessive, que l'attribution de droits exclusifs à FDJ est conforme au droit de l'Union européenne et qu'il n'y a pas lieu de saisir la Cour de justice européenne de questions préjudicielles. Concernant le montant de la contrepartie versée par FDJ à l'Etat en échange des droits exclusifs accordés, le Conseil d'Etat sursoit à statuer et se prononcera après la décision qui sera rendue par la Commission européenne sur ce sujet.

PROCÉDURE DEVANT LA COMMISSION EUROPÉENNE

Deux plaintes ont été déposées après la privatisation de la FDJ auprès de la Commission européenne, référencées dans le registre des aides d'Etat de celle-ci sous les numéros SA. 56399 et SA. 56634, pour octroi supposé d'aides d'Etat (sous la forme de garantie, de traitement fiscal préférentiel et d'octroi de droits exclusifs pour une rémunération insuffisante). Les plaignants sont l'Association française des jeux en ligne (AFJEL) - plainte du 31 janvier 2020, et The Betting and Gaming Council (BGC) - plainte du 5 mars 2020.

Le 26 juillet 2021, la Commission européenne a annoncé l'ouverture d'une enquête approfondie à l'encontre de la France sur le caractère approprié de la somme de 380 millions d'euros versée en « rémunération des droits exclusifs accordés » sur les paris sportifs en point de vente et la loterie. La décision de la Commission européenne ayant conduit à l'ouverture de l'enquête a été publiée le vendredi 3 décembre 2021 sur le registre des aides d'Etat figurant sur son site internet ainsi qu'au Journal officiel de l'Union européenne. Celle-ci expose les motivations l'ayant conduit à questionner le montage retenu au regard du droit des aides d'Etat. La procédure est en cours et les parties échangent des mémoires. FDJ a déposé ses observations auprès de la Commission le 3 janvier 2022. Aucun calendrier n'a été communiqué à ce stade par la Commission.

Le sujet de la garantie a été clôturé par la Commission par décision en date du 3 décembre 2021, cette dernière confirmant l'absence de garantie au sens des aides d'Etat. Concernant le traitement fiscal préférentiel, l'enquête préliminaire faisant suite aux plaintes est toujours en cours.

CONTRÔLE FISCAL

L'entité FDJ SA fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2020 à 2022.

L'administration fiscale remet notamment en question la notion du chiffre d'affaires comptable de la société (le produit net des jeux) pour la détermination de la CVAE, réfutant ainsi la déductibilité des prélèvements publics et de la TVA. Au titre de l'exercice 2020, l'enjeu estimé est d'environ 53 millions d'euros avant impôt (incluant les intérêts de retard). La société et ses conseils contestent fermement la position retenue par l'administration fiscale dans la proposition de rectification interruptive de prescription, considérant qu'elle dispose d'arguments solides en faveur du traitement actuellement appliqué. En conséquence, aucune provision pour risques n'a été comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, la société a engagé un recours pour obtenir le remboursement d'un trop versé de TVA au titre des opérations de loterie et de paris sportifs dans les DOM (bénéficiant de taux de TVA réduits par rapport au taux appliqué de 20%) pour la période non prescrite, soit à partir de décembre 2020 inclus.

Le Groupe considérant que le risque de non remboursement est faible, un produit a été comptabilisé dans les comptes 2023 pour un montant total de 20,8 millions d'euros avant impôt (14,1 millions d'euros au titre des exercices 2021 et 2022 en outre produits opérationnels non courants et 6,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2023 en chiffre d'affaires).

Note 17 Engagements hors bilan

Les autres engagements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés		
Cautions et garanties à premières demandes	45,1	38,0
Contrat de parrainage	6,1	15,6
Fonds d'investissement	59,0	47,1
Engagements de bonne fin*	162,4	203,4
Droits d'images des coureurs et engagement association L'Échappée	0,2	1,0
Loyers	6,6	3,3
Hypothèque sur bien acquis	68,2	77,4
Actifs incorporels gagés	4,4	0,4
Créances nanties	-	0,8
Engagements contractuels de vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	4,8	-
Autres Engagements donnés	0,0	0,9
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	356,8	387,9
Engagements reçus		
Engagements reçus de bonne fin et restitution d'acomptes	200,4	172,7
Garantie de restitution des mises et paiements des lots	545,8	498,8
Assurance couverture du risque de contrepartie	130,0	130,0
Lignes de crédit confirmées	150,0	150,0
Assurance couverture des joueurs en ligne	110,0	110,0
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 136,2	1 061,5

* Dont contrats imprimeurs 38,3 M€ en 2023 et 59,5 M€ en 2022.

17.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Les engagements donnés de bonne fin correspondent aux engagements irrévocables d'achats pris par le Groupe envers ses fournisseurs.

La promesse d'affectation hypothécaire, signée en 2016, porte sur l'emprunt contracté pour l'acquisition du siège social du Groupe (principal, intérêts et accessoires inclus).

Les fonds d'investissement sont principalement des fonds de capital-risque qui soutiennent le développement de start-up sur des activités proches du cœur de métier de FDJ. Parmi ces fonds, Partech et Raise, mais aussi CVC V13 (en partenariat avec Séréna), Level-up (spécialisée dans le e-sport), Trust e-sport et OneRagtime – ARIA, Origins et Sista Fund.

17.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements reçus de garantie de restitution des mises et paiement des lots sont relatifs aux garanties financières fournies par les détaillants exerçant nouvellement une activité avec FDJ. En effet, il est demandé à tout nouveau détaillant agréé de fournir une caution financière destinée à couvrir le risque d'impayés. Dans ce mode de distribution, les cautions fournies par les détaillants sont au bénéfice de FDJ, en charge du recouvrement des créances.

L'engagement de 130 millions d'euros correspond à la couverture d'assurance globale destinée à couvrir le risque

de contrepartie sur les jeux de loterie, à partir du 1^{er} janvier 2020, à la suite de la réforme du cadre fiscal et réglementaire de FDJ qui a notamment mis fin au système des fonds de contrepartie.

L'engagement de 110 millions d'euros porte sur un cautionnement garantissant le reversement de la totalité des avoirs exigibles des joueurs titulaires de comptes en ligne. Il est fourni par 3 compagnies d'assurance européennes de 1^{er} rang pour un montant maximum de 110 millions d'euros et est renouvelable par tacite reconduction par période d'une année.

Des lignes de crédit confirmées non utilisées ont été mises en place en février 2021, pour un montant de 150 millions d'euros sur des horizons allant jusqu'à février 2026.

17.3 ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Dans le cadre du partenariat entre FDJ et Groupama via la Société de Gestion de l'Échappée (détenue à 50 % par chaque associé), FDJ et Groupama ont signé fin 2020 des promesses croisées d'achat et de vente des titres SGE restants.

Dans le cadre de l'acquisition de l'Addition, FDJ et le vendeur ont signé des promesses croisées d'achat et de vente des titres l'Addition détenus par le vendeur portant sur le solde (5%) des titres restants. Cet engagement s'est notamment traduit par la comptabilisation d'une dette au passif du bilan.

Notes annexes aux comptes consolidés

17.4 ÉCHÉANCIER DES ENGAGEMENTS DE LOYERS

L'échéancier au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 des engagements de loyers est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Moins de 1 an	2,3	1,2
Moins de 5 ans	4,3	2,1
Plus de 5 ans	-	-
Engagements de loyers*	6,6	3,3

* Les engagements de loyers portent sur les véhicules et les contrats de faible valeur, exclus de la dette de location IFRS 16 (voir note 6.2).

La dette de location relative à IFRS 16 s'élève à 45 millions d'euros au 31 décembre 2023 (38 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Note 18 Autres événements postérieurs à la clôture

L'ADLC a publié le 1^{er} février 2024 le fait qu'un recours a été déposé devant le Conseil d'Etat contre la décision d'autorisation de l'opération ZEturf/FDJ du 15 septembre 2023. Le requérant a 3 mois à compter du

11 décembre 2023 pour notifier ses moyens et demandes au soutien de son recours. FDJ ne dispose à ce stade d'aucun autre élément.

Note 19 Périmètre de consolidation

Le pourcentage d'intérêt (part détenue directement ou indirectement par le Groupe dans l'entreprise consolidée) est identique au pourcentage de contrôle pour toutes les entités consolidées.

Nom de l'entité	Siège social	Activité	Méthode de consolidation 2023 ⁽¹⁾	Méthode de consolidation 2022 ⁽¹⁾	Pourcentage d'intérêt 2023	Pourcentage d'intérêt 2022
La Française des Jeux	France	Organisation de jeux de loterie et de paris sportifs	IG	IG	100 %	100 %
FDJ Gaming Solutions France (FGS France)	France	Développement et fourniture de technologies digitales de loterie	IG	IG	100 %	100 %
FDJ Gaming Solutions (FGS)	France	Holding	IG	IG	100 %	100 %
Beijing Zhongcai Printing	Chine	Imprimerie de tickets de loterie	MEE	MEE	46,25 %	46,25 %
La Pacifique des Jeux	France	Exploitation des jeux de hasard en Polynésie française	IG	IG	99,99 %	99,99 %
FDJ Développement	France	Distribution de jeux de loterie et de paris en Antilles-Guyane	IG	IG	100 %	100 %
La Française d'Images	France	Prestations techniques audiovisuelles	IG	IG	100 %	100 %
Société de Gestion de l'Échappée	France	Gestion et animation d'une équipe cycliste	MEE	MEE	50 %	50 %
FDP	France	Distribution des jeux de loterie et de paris en métropole	IG	IG	100 %	100 %
Services aux Loteries en Europe	Belgique	Prestations de services pour le compte des opérateurs nationaux de loterie dans le cadre de l'exploitation d'Euromillions	MEE	MEE	32,99 %	26,57 %
FDJ Gaming Solutions UK (FGS UK)	Royaume-Uni	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100 %	100 %
National Lotteries Common Services (NLCS)	France	Fournitures de services associés à l'exploitation de paris sportifs	MEE	MEE	50,00 %	50,00 %
Lotteries Entertainment Innovation Alliance AS (LEIA)	Norvège	Exploitation de plateforme de jeux digitaux	MEE	MEE	20,00 %	20,00 %

Nom de l'entité	Siège social	Activité	Méthode de consolidation 2023 ⁽¹⁾	Méthode de consolidation 2022 ⁽¹⁾	Pourcentage d'intérêt 2023	Pourcentage d'intérêt 2022
Online Betting and Gaming Holding	France	Holding	IG	IG	100 %	100 %
Online Betting and Gaming France	France	Organisation de paris sportifs	IG	IG	100 %	100 %
Sporting Group Holdings Limited (auparavant Sporting Index Holdings Ltd)	Royaume-Uni	Holding	IG	IG	100 %	100 %
Sporting Index Ltd	Royaume-Uni	Activité de paris sportifs à cotes fixes et variables	-	IG	-	100 %
Sporting Solutions Services Limited (auparavant Spin Services Ltd)	Royaume-Uni	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100 %	100 %
Spin Services Canada Inc.	Canada	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100 %	100 %
FGS Canada	Canada	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100 %	100 %
FDJ Services	France	Services financiers et de paiements	IG	IG	100 %	100 %
DVRT 13	France	Services de divertissements	IG	IG	100 %	100 %
FGS New Market	France	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100 %	100 %
Sporting Solution America Inc.	États-Unis	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100 %	100 %
FDJ Services Holding	France	Services financiers et de paiements	IG	IG	100 %	100 %
Adstellam (L'Addition)	France	Services financiers et de paiements	IG	IG	95 %	95 %
Aleda	France	Services financiers et de paiements	IG	IG	100 %	100 %
RBP Luxembourg	Luxembourg	Holding	IG	-	100 %	-
ZEturf France	Malte	Organisation de paris sportifs et hippique	IG	-	100 %	-
ZEtote System	Malte	Développement et fourniture de technologie digitales de paris sportifs	IG	-	100 %	-
MasseCom SAS	France	Développement et fourniture de technologie digitales de paris sportifs	IG	-	100 %	-
TURF Belgium SA	Belgique	Organisation de paris sportifs et hippique	IG	-	100 %	-
ZEbetting & Gaming Netherland NV	Pays-Bas	Organisation de paris sportifs et hippique	IG	-	100 %	-
ZEbetting & Gaming Espana SA	Espagne	Organisation de paris sportifs et hippique	IG	-	100 %	-
ZEbetting & Gaming Banen B.V.	Pays-Bas	Organisation de paris sportifs et hippique	IG	-	100 %	-
ZEbetting & Gaming B.V.	Pays-Bas	Organisation de paris sportifs et hippique	IG	-	100 %	-
ZEturf GBL	Ile Maurice	Organisation de paris sportifs et hippique	IG	-	51 %	-
Turf Data Selection SARL	France	Développement et fourniture de technologie digitales de paris sportifs	MEE	-	50 %	-
Premier Lotteries Ireland Holding DAC	Irlande	Holding	IG	-	100 %	-
Premier Lotteries Ireland Midco DAC	Irlande	Holding	IG	-	100 %	-
Premier Lotteries Ireland DAC	Irlande	Organisation de jeux de loterie	IG	-	100 %	-

(1) Intégration globale (IG) – Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif : Mise en équivalence (MEE) – Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Les variations de périmètre sont décrites en note 3.1.

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 20 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sur les exercices 2023 et 2022 se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31.12.2023			
	Services de certification des comptes		Services autres que la certification des comptes	
	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés
FDJ (émetteur)	525	515	75	84
Filiales (entités contrôlées)	81	194	-	23
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	606	709	75	107

Par ailleurs, des missions ont été réalisées sur 2023 par d'autres entités du réseau PWC dans le cadre de projets M&A pour 682 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31.12.2022			
	Services de certification des comptes		Services autres que la certification des comptes	
	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés
FDJ (émetteur)	462	449	50	108
Filiales (entités contrôlées)	135	146	-	-
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	597	595	50	108

Les services autres que la certification des comptes en 2023, comme en 2022, portent essentiellement sur des travaux de l'organisme tiers indépendant (OTI) sur la Déclaration de

performance extra-financière, des travaux sur le contrôle interne et diverses attestations.

◆
POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DU GROUPE

Consultez le site institutionnel de FDJ :
www.groupefdj.com



FACEBOOK
[facebook.com/
FDJ](https://facebook.com/FDJ)



INSTAGRAM
[instagram.com/
fdj_officiel](https://instagram.com/fdj_officiel)



X
x.com/FDJ



LINKEDIN
[linkedin.com/company/
la-francaise-des-jeux](https://linkedin.com/company/la-francaise-des-jeux)



YOUTUBE
[youtube.com/user/
FDJofficiel](https://youtube.com/user/FDJofficiel)



La Française des Jeux
Siège social

3-7, quai du Point-du-Jour
92100 Boulogne-Billancourt
www.groupefdj.com